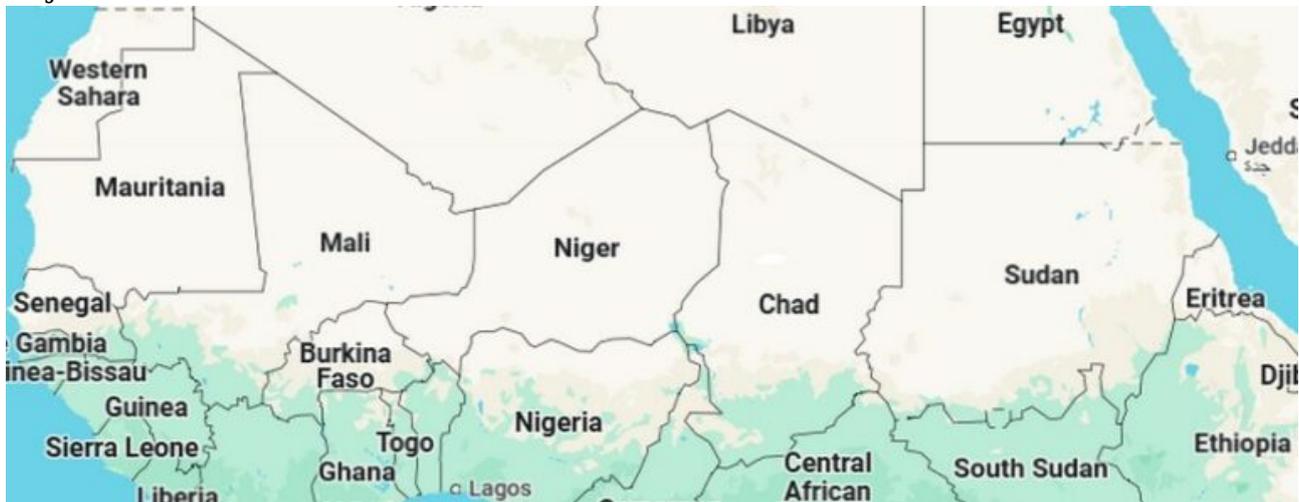


Stratégie. Les conditions d'une future politique sahélienne

Category: 2020-2030,Afrique,Mafias et terrorisme
10 janvier 2025



Au Sahel où le retrait français a laissé le champ libre aux GAT (Groupes armés terroristes), la situation est désormais hors contrôle. Face aux massacres de civils, les armées locales sont totalement dépassées quand elles ne sont pas complices. Quant aux mercenaires russes, ce n'est pas en multipliant les crimes de guerre qu'ils pourront faire croire aux populations qu'ils sont animés de la « *parcelle d'amour* » qui était si chère à Lyautey et aux grands coloniaux français...

Il faut bien voir que la catastrophe actuelle résulte de deux principales erreurs de diagnostic faites par les décideurs parisiens :

1) Avoir cautionné la cuistrerie de ceux de leurs « experts » officiels qui qualifiaient systématiquement de jihadiste tout bandit armé ou même tout porteur d'arme.

Alors que nous étions face à un « cocktail » de revendications ethniques, sociales et politiques opportunément habillées du voile religieux, et que le trafic était devenu le poumon économique de populations subissant les effets d'une désertification accélérée par la démographie. D'où la jonction entre trafic et islamisme, le premier se faisant dans la bulle sécurisée par le second.

2) Avoir ignoré les constantes ethno-historico-politiques régionales.

Un tel refus obstiné de prendre en compte les réalités ethniques s'explique à la fois par l'idéologie et par l'ignorance. Avec pour conséquence que des solutions aussi hors sol que simplistes ont été plaquées sur la complexe, mouvante et subtile alchimie humaine sahélienne.

En effet, dans ces immensités où le jihadisme surinfecte de vieilles plaies ethno-historiques, présenter comme solution un processus électoral est une farce tragique car il n'aboutit qu'à un sondage ethnique grandeur nature. Quant au discours convenu prônant la nécessité de combler le « *déficit de développement* » ou encore la « *bonne gouvernance* », il relève du

charlatanisme politique...

En 2025, si, après avoir été honteusement « éjectée » du Sahel à la suite de l'accumulation des erreurs commises par Emmanuel Macron, la France décidait d'y revenir, ses dirigeants devraient alors bien réfléchir. Ils ne devraient en effet plus voir la question régionale à travers le prisme des idéologies euro-péo-centrées, des automatismes contemporains et des «singularités» LGBT.

Tout au contraire, il s'agirait pour eux de replacer les évènements dans leur contexte historique régional à travers cette longue durée qui, seule, permet de comprendre qu'ils sont liés à un passé toujours prégnant et qui conditionne largement les choix des uns et des autres.

Bernard LUGAN*

[Editorial de janvier 2025](#)

*Pour le comprendre, on se reportera à mon livre [Histoire du Sahel des origines à nos jours](#).

Pour aller plus loin, lire :

[L'Afrique Réelle n°181 - Janvier 2025](#)

Sommaire

Dossier : L'année 2024 en Afrique, bilan et perspectives pour 2025

- L'Algérie sans boussole
- Algérie, un bilan diplomatique désastreux
- Le trou noir du Sahel
- Ailleurs sur le continent

Dossier : Soudan, la guerre de l'est contre l'ouest

- La descente aux enfers du Soudan
- Les fronts du Soudan

Général Sintive : La Guyane est une terre d'enjeux immenses

Category: 2020-2030,Actualités,Outre-Mer
10 janvier 2025



Entretien avec le général Jean-Christophe Sintive, commandant la Gendarmerie de la Guyane-Française. Affecté à la tête de la Gendarmerie de la Guyane Française depuis le 1^{er} août 2022, le général Sintive décrit un territoire dont la beauté n'a d'égale que l'exigence de l'engagement des gendarmes qui y servent.

Commentaire AASSDN : Compte tenu de sa situation géographique proche de l'équateur, de ses ressources naturelles et de sa superficie importante (1/6^e de la Métropole), la Guyane est un atout pour la France. Mais la très forte immigration étrangère, les trafics et l'insécurité qui atteint des niveaux inconnus en Métropole sont de nature à transformer ce département d'Outre-mer à devenir un boulet pour notre pays, voire une proie pour ses voisins. Il est donc impératif et urgent de restaurer la sécurité et l'intégrité de ce territoire où opèrent de nombreux clandestins, souvent orpailleurs armés venus du Surinam et du Brésil. La Guyane doit constituer notamment avec Kourou, un pôle d'influence français en Amérique du Sud.

Avec ses 84 000 km², la superficie de la Guyane est comparable à 1/6^e de l'Hexagone, mais ne compte que 300 000 habitants. Seul outre-mer français à ne pas être une île, ce territoire partage plus de 500 kilomètres de frontière avec le Suriname et 700 kilomètres avec le Brésil (plus précisément avec l'État fédéré de l'Amapá), ce qui en fait ainsi la plus grande frontière terrestre de la France, au cœur de l'Amérique du Sud. La Guyane constitue ainsi une porte d'entrée vers l'Europe, qu'il s'agisse de flux licites ou illicites de personnes et de biens.

Recouvert à 94 % de forêt équatoriale, ce territoire présente une biodiversité exceptionnelle. Celle-ci est néanmoins menacée par la déforestation, par l'orpaillage illégal et la pêche illégale. Terre de convoitises, la Guyane dispose de réserves aurifères et halieutiques importantes.

Passionné par ce territoire, le général Jean-Christophe Sintive s'engage quotidiennement aux côtés des gendarmes servant sous ses ordres. *« J'adore la Guyane. J'exerce un commandement hors du commun. La gendarmerie est la force qui compte sur ce territoire, elle y fait face à des enjeux immenses. »*

De ses débuts en Guyane jusqu'aux fonctions de Commandant de la gendarmerie de la Guyane Française

« Scientifique de formation, j'ai choisi la gendarmerie après ma scolarité à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. À l'issue de la formation à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN, nouvellement Académie militaire de la gendarmerie nationale - AMGN), j'ai rejoint l'Escadron de gendarmerie mobile (EGM) 46/2 de Châtellerault, d'abord en tant que commandant d'un peloton blindé, puis à la tête du peloton d'intervention. J'ai participé à plusieurs missions, mais la première s'est déroulée en Guyane, constituant ainsi un véritable marqueur de ma carrière. J'ai également été engagé au Kosovo. J'ai ensuite été affecté à l'École polytechnique en tant qu'instructeur, avant de devenir commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Béziers. Ce temps de commandement s'est révélé particulièrement formateur en raison de l'activité judiciaire soutenue et des nombreux événements d'ordre public. Après un temps à la Direction générale de la gendarmerie nationale et une année de scolarité à l'École de Guerre, j'ai eu l'opportunité d'occuper un poste nouvellement créé au sein de l'Inspection générale de l'administration (IGA), dans le cadre du rattachement de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur. Cette affectation m'a permis de disposer d'une compréhension des enjeux interministériels et d'obtenir des diplômes d'audit. Dans la continuité de ce poste, j'ai rejoint l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) afin de participer au développement de l'audit interne en gendarmerie. J'ai ensuite servi au sein du Bureau personnel officier, où j'ai pu appréhender les enjeux de l'Institution en matière de ressources humaines. De 2016 à 2019, j'ai commandé le Groupement de gendarmerie départementale de la Gironde, marqué par des enjeux périurbains et estivaux importants. À ce temps de commandement a succédé une nouvelle scolarité au sein du Centre des hautes études militaires (CHEM) et de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). Cette formation m'a permis d'approfondir ma compréhension de la décision interministérielle et des enjeux géopolitiques de la France. À l'issue, j'ai occupé le poste de conseiller sécurité intérieure et défense sécurité auprès du ministre des Armées. En 2022, j'ai été affecté comme Commandant de la gendarmerie de la Guyane Française (COMGEND-GF).

Ce poste est exactement celui que je souhaitais obtenir. Je suis revenu en Guyane 23 ans après y avoir servi. Il s'agit d'un territoire exceptionnel, au sein duquel la gendarmerie joue un rôle majeur. Elle agit en effet sur plus de 99 % de ce territoire et assure la sécurité de 80 % de la population. À cela s'ajoutent les spécificités liées à la Lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI), qui est une opération qui n'existe nulle part ailleurs, et à la protection du Centre spatial Guyanais (CSG). Pour ces raisons, commander la gendarmerie de Guyane présente un intérêt particulier. »

L'état de la menace

« La Gendarmerie doit faire face à des enjeux de sécurité extrêmement importants. La Guyane est confrontée à toutes les difficultés de l'Amérique du Sud et à des problématiques migratoires conséquentes. Les populations frontalières immigrent en Guyane en quête d'une vie meilleure. Le Produit intérieur brut (PIB) par habitant de ce territoire est deux fois supérieur à celui du Brésil et trois fois supérieur à celui du Suriname. La Guyane est marquée par un haut niveau de violence et par une circulation massive d'armes à feu. Les trafiquants de drogue utilisent la Guyane comme porte d'entrée vers l'Europe. Nous enregistrons 35 % des vols à main armée avec arme à feu et 20 % des tentatives d'homicide constatés par la

gendarmerie sur le territoire national. Plusieurs phénomènes criminels sont aujourd'hui notables.

Depuis cinq ans, nous faisons face à l'arrivée de factions armées brésiliennes. Il s'agit de groupes criminels organisés qui ont commencé à se constituer dans les années 80 dans les prisons de ce pays. Ils cherchent désormais à s'étendre dans toute l'Amérique du Sud, voire à l'Europe via le Portugal mais aussi la France, en raison de la situation géographique de la Guyane. Les deux principales factions implantées en Guyane sont la FTA (Familia Terror do Amapá) et le Commando rouge. Ces organisations sont rivales, ce qui explique aussi les nombreux règlements de compte que nous constatons.

La Guyane est également victime de l'orpaillage illégal au cœur de la forêt équatoriale. On estime que 5 tonnes d'or ont été extraites illégalement en 2023. Cette année-là, nous avons saisi 61 millions d'euros d'avoirs criminels liés à l'orpaillage illégal. Actuellement, nous avons déjà atteint 76 millions de saisies et destructions. Ces résultats montrent que nous sommes présents et réactifs, mais cela ne suffit pas pour endiguer l'orpaillage illégal, dont la croissance est largement corrélée à l'augmentation du prix de l'or. Les moyens que nous engageons pour lutter contre ce phénomène doivent être proportionnels, pérennes et renouvelés. L'enjeu est de tenir la forêt équatoriale pour éviter qu'elle ne soit dévastée par des délinquants qui n'ont aucune conscience environnementale.

Le CSG constitue également un véritable enjeu de sécurité. La gendarmerie est chargée de la protection du site dans le cadre d'une convention conclue avec le Centre national d'études spatiales (CNES). Une partie des effectifs dédiés est financée par cette agence. À la suite du lancement réussi d'Ariane 6, l'activité du site va s'intensifier dans les prochaines années. L'ambition commune du CNES et de l'Agence spatiale européenne est de pouvoir réaliser jusqu'à trois lancements par mois. La gendarmerie devra s'adapter à cette accélération et monter en puissance.

Nous sommes également confrontés au défi de l'accroissement démographique. La population augmente de 3 % par an et même de 5 % par an dans certaines communes du territoire. La gendarmerie doit être en mesure de suivre cette évolution en adaptant son dispositif territorial. Le plan de création de 239 brigades lancé par le président de la République prévoit l'implantation de quatre nouvelles unités en Guyane. La première d'entre elles, la brigade fluviale de gendarmerie de Saint-Laurent-du-Maroni, a été inaugurée en avril 2024 et est aujourd'hui pleinement opérationnelle. »

Un engagement exigeant

« La gendarmerie a pris en compte le phénomène des factions. En raison de la difficulté à conduire les investigations les concernant, la Section de recherches (S.R.) de Cayenne a été réorganisée. Ses effectifs ont également été augmentés. Alors qu'elle ne comptait que deux divisions en début d'année (une division consacrée aux crimes commis en forêt équatoriale et une division dédiée à ceux commis sur le littoral, c'est-à-dire dans les zones habitées), elle est désormais structurée en quatre divisions (criminalité organisée, criminalité sérieuse et complexe, criminalité économique et financière et LCOI). À celles-ci s'ajoute un Groupe appui renseignement (GAR). La division criminalité organisée est spécifiquement chargée de la lutte contre les factions. De nombreuses opérations judiciaires visant les factions ont d'ores et déjà

été réalisées afin d'entraver leur développement. Ce travail commence à porter ses fruits.

La LCOI a été organisée autour de l'opération *Harpie*. Il s'agit d'un dispositif comprenant à la fois un contrôle de zone dans la profondeur, des actions aéroportées d'opportunité et des points de contrôle terrestres et fluviaux en forêt et sur le littoral, afin d'endiguer les flux logistiques. Deux Escadrons de gendarmerie mobile (EGM) sont normalement consacrés à cette mission en plus des unités de gendarmerie départementale de Guyane, de la [Brigade fluviale et nautique de Matoury](#), de la Section de recherches (S.R.) de Cayenne, de la [Section aérienne gendarmerie \(SAG\)](#) et de l'[Antenne du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale \(A-GIGN\)](#). Cette opération est coordonnée par le [Centre de conduite des opérations \(CCO\)](#). Rattaché au COMGEND-GF, cet état-major dédié à la LCOI est chargé de planifier, d'organiser et de conduire les opérations menées dans ce domaine, en lien avec les Forces armées en Guyane (FAG). Innovant en permanence, la gendarmerie de Guyane a fusionné son J2 CCO (renseignement) avec celui de l'État-major interarmées des FAG, afin de poursuivre l'amélioration du ciblage des opérations.

Notre action sur le terrain s'est toutefois amoindrie ces derniers mois en raison de l'engagement des EGM sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, ainsi qu'en réponse aux crises survenues en Nouvelle-Calédonie et en Martinique. Nous avons tout mis en œuvre pour compenser la diminution du nombre de gendarmes mobiles par un renforcement de l'activité des gendarmes départementaux et leur déploiement en forêt. Cette manœuvre a également permis de former largement les gendarmes départementaux sur une mission fondamentale pour la Guyane. Cet investissement estival multiplie aujourd'hui nos capacités opérationnelles en la matière. »

La coopération au cœur de l'efficacité opérationnelle

« Nous travaillons étroitement avec les FAG, tant dans le cadre de la LCOI, qu'au CSG. Nos actions et nos moyens sont complémentaires. Nous coopérons également avec de nombreux services étatiques, et notamment avec la police nationale, à Cayenne, à Saint-Laurent du Maroni, à Saint-Georges ou encore à l'aéroport. Le Parc amazonien de Guyane (PAG), l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'Office national des forêts constituent également des partenaires quotidiens dans nos missions de protection de l'environnement.

On ne pourrait pas être efficaces si on ne développait pas des relations privilégiées avec les partenaires internationaux. Nous avons renforcé notre coopération avec la Korps Politie Suriname (KPS), en mettant en place des [patrouilles conjointes des deux côtés du Maroni](#), ainsi qu'avec les polices du Brésil, notamment la police fédérale et les polices de l'État de l'Amapá. L'interpellation très récente par la KPS à Paramaribo, d'une équipe de cinq malfaiteurs chevronnés qui avait fui la Guyane et leur remise immédiate à la gendarmerie constituent la démonstration que nous sommes sur la bonne voie.

Structure prévue par une loi française et brésilienne, le Centre de coopération policière (CCP) de Saint-Georges facilite et fluidifie l'échange d'informations judiciaires et policières. »

Une gendarmerie de proximité

« Il est important que la gendarmerie soit un acteur reconnu de la sécurité des Guyanais. Elle doit être appréciée pour son contact, sa proximité et son intégration dans la vie guyanaise. À

cette fin, nous avons développé des missions de Police de sécurité du quotidien (PSQ) permettant de nous rendre dans les villages isolés habités par les populations autochtones. Ce dispositif nous permet de mieux les comprendre et de rencontrer des gens qui ne sont pas en mesure de venir jusqu'à nous.

La proximité passe également par un recrutement local. Depuis deux ans, j'ai développé cet objectif au sein de la réserve et des gendarmes adjoints volontaires, grâce notamment à la montée en puissance du centre régional d'instruction. Nous en constatons les premiers résultats avec une augmentation de notre attractivité. À cette fin, nous avons signé un partenariat avec le Régiment du service militaire adapté (RSMA). »

Des gendarmes passionnés

« La Gendarmerie de Guyane peut vraiment compter sur le dynamisme de ses gendarmes. Ils remplissent des missions passionnantes qui ont du sens. La population apprécie leur action. Ses attentes envers eux sont fortes. Les gendarmes qui travaillent ici sont véritablement passionnés. Ils sont confrontés à un engagement majeur, probablement l'un des plus exigeants de leur carrière, mais celui-ci est particulièrement galvanisant.

Dans le même temps, la Guyane est une terre accueillante. La population est avenante et les gendarmes ont développé une véritable solidarité entre eux, ce qui les aide à se sentir bien dans leur vie professionnelle comme personnelle.

Ils ont la chance de servir sur un territoire d'une beauté extraordinaire. La forêt équatoriale présente une biodiversité incroyable. C'est un émerveillement quotidien, tant pour les gendarmes que pour leurs familles. »

Des enjeux d'avenir

« Les enjeux sont énormes et les possibilités le sont tout autant. La Guyane est une terre d'innovation. Nous avons déployé la *Starlink* sur le territoire. Au regard des résultats satisfaisants de ce système, nous l'avons expérimenté sur un véhicule pendant le Relais de la Flamme Olympique. Ce premier véhicule équipé du système *Starlink* permet de procéder à des contrôles en mobilité sur tous les axes du territoire, ce qui n'était pas le cas avant. De nombreuses initiatives sont menées, ce qui est pour moi, comme pour les gendarmes, une véritable source de satisfaction.

Capitaine Tristan MAYSOUNAVE

Article publié sur le site [Gendinfo](#)

07 novembre 2024

Crédit photo : © GEND/ SIRPAG/ ADC.BOURDEAU

Audition des directeurs de la DRM, DGSI et DGSE sur les menaces sécuritaires en Afrique

Category: 2020-2030,Actualités,Afrique,Désinformation

10 janvier 2025



En 2023, la direction de 3 services de renseignement ont été auditionnés à huis-clos lors d'une session de la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée Nationale, sur les menaces sécuritaires en Afrique.

Commentaire AASSDN : La France entière s'est émue de la perte de nos positions dans l'Afrique sahélienne. Comme toujours les véritables responsables ont cherché à se défaire en invoquant des erreurs des Services. En réalité nos politiques ont construit cette situation dans le temps en ne voulant pas intégrer l'évolution d'une Afrique qui est sortie progressivement de l'époque post coloniale et ne nous voit plus comme un modèle. Les Chinois l'ont bien compris et les Russes savent en tirer partie. Dans ce type de changement il faut s'intéresser non seulement aux acteurs étatiques que fréquentent nos diplomates mais aussi aux opposants ethniques politiques ou religieux, à la jeunesse étudiante et aux jeunes cadres formés ailleurs, sans oublier les pays qui les aident et leur tendent une main souvent intéressée.

AUDITIONS A L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. le président Thomas Gassilloud. Nous allons entendre, à huis clos, trois acteurs clés des services de renseignement, venus nous parler des risques et menaces sécuritaires en Afrique

et depuis l'Afrique : le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros, directeur du renseignement militaire ; M. Nicolas Lerner, directeur général de la sécurité intérieure, la DGSI, dont la présence s'explique par la porosité entre les sujets de sécurité intérieure et ceux de sécurité extérieure ; le directeur général adjoint de la sécurité extérieure, que nous avons le plaisir de recevoir pour la première fois, sachant que nous avons déjà auditionné dans le passé le directeur général de la sécurité extérieure, M. Bernard Emié, lors des auditions relatives au projet de loi de programmation militaire.

Conflits, migrations économiques et climatiques, réseaux criminels, États défaillants narcotrafics, les risques et menaces sécuritaires en Afrique et depuis l'Afrique sont nombreux. On peut mentionner la situation au Maghreb et en Afrique de l'Ouest, la déliquescence de la Libye et du Soudan, les tensions dans la Corne de l'Afrique et ses approches maritimes, la guerre en Éthiopie, les menaces au Mozambique, les exactions commises à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), les difficultés au Cameroun, l'insécurité dans le Golfe de Guinée. Nous ne pourrions traiter aujourd'hui de l'ensemble de ces sujets mais il nous intéresse d'entendre l'analyse toujours éclairée et pondérée de nos services de renseignements sur l'évolution géopolitique des risques et des menaces sécuritaires sur ce continent. Cela nous permettra de mieux comprendre les enjeux de l'adaptation de la politique de défense que nous y déployons et de contribuer à la stratégie française et européenne.

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros, directeur du renseignement militaire. L'exercice auquel vous nous conviez a quelque chose de frustrant, pour nous comme pour vous, car il va de soi qu'aucune information classifiée ne sera diffusée au cours de cette audition, pour la raison principale que nous devons protéger nos accès, le bien le plus précieux des services de renseignement, et protéger nos forces.

Le renseignement d'intérêt militaire, vise à évaluer les capacités que nos compétiteurs ou des groupes armés peuvent être amenés à utiliser, et leurs intentions opérationnelles. Il est produit au profit du chef d'état-major des armées pour lui permettre d'élaborer des options stratégiques, et des forces en opérations pour préparer leur engagement. Le renseignement d'intérêt militaire ne traite ni du renseignement d'intérêt économique, ni du renseignement politique. En Afrique, la direction du renseignement militaire (DRM) a pour mission de fournir des appréciations de situation sécuritaire pour préparer des opérations de diverses natures : évacuations de ressortissants, comme ce fut le cas au Soudan en avril dernier ; opérations conduites à la demande de nos partenaires, telle Serval il y a une dizaine d'années ; opérations de lutte contre le terrorisme, souvent en coopération avec la direction générale du renseignement extérieur (DGSE). La DRM est aussi chargée d'appuyer ceux de nos partenaires africains qui le demandent, sur le plan méthodologique ou capacitaire.

Vous le savez, notre dispositif militaire en Afrique évolue. Le dispositif, la capacité et les accès de la DRM évoluent parallèlement, mais pas nécessairement de la même manière ni de façon synchronisée dans l'espace ou dans le temps, parce que le renseignement précède la décision et l'action.

Quelles sont, de notre point de vue, les évolutions à l'œuvre en Afrique ? S'il est risqué de tenter de globaliser un continent d'une extrême variété, des tendances de fond se dégagent. La première est une instabilité historique qu'illustrent les 220 coups d'État dénombrés sur le continent depuis soixante-dix ans - environ trois par an. Faiblesse de certains États ou de

systèmes de gouvernance, corruption, trafics, clivages ethniques, fragilité des frontières au regard de réalités locales, de multiples facteurs expliquent cette instabilité chronique qui constitue une fragilité.

Or, cette instabilité s'aggrave à mesure que la prolifération des armements s'accroît, qu'apparaissent des armes de plus en plus sophistiquées tels les drones armés et que les capacités aériennes des États montent en puissance. Les capacités d'action et la létalité des armes utilisées dans les conflits en sont accrues. D'autre part, certaines armées ou certains pays recourent de plus en plus à des supplétifs qui complètent leur capacité à user de la force, parfois au mépris de règles dont ils pensent pouvoir s'affranchir.

Par ailleurs, les organisations régionales africaines peinent à contenir les conflits et à réguler les tensions sécuritaires sur le continent, en dépit d'une réelle volonté politique qui a cependant du mal à s'incarner et à se concrétiser sur le terrain. Enfin, le système de régulation internationale est contesté, affaibli, certains pays exprimant leur défiance à l'égard d'un dispositif dont ils constatent la relative inefficacité. Ainsi le Mali a souhaité le départ de la MINUSMA de son territoire, et la RDC celle de la MONUSCO.

L'aggravation de l'instabilité et l'usage de modes d'actions plus durs entraînent un nombre accru de victimes : on estime qu'il y a eu environ 120 000 morts civils dans les conflits sur le continent en 2022. D'autre part, ceux-ci ont changé de nature : ce ne sont plus des conflits étatiques ou infra-étatiques mais de plus en plus souvent des conflits régionaux ou sous-régionaux. On le voit au travers des actions terroristes au Sahel, bien souvent transfrontalières - au point de déborder sur certains pays du Golfe de Guinée - dans la région des Grands Lacs, dans la Corne de l'Afrique, autour du lac Tchad, etc.

Trois facteurs risquent d'accélérer cette fragilisation : l'explosion démographique sur un continent qui compte aujourd'hui 1,3 milliard d'habitants et qui en comptera 2,5 milliards en 2050 ; l'urbanisation, puisque deux tiers de ces 2,5 milliards de femmes et d'hommes vivront en zones urbaines en 2050, avec une capacité de sécurisation souvent absente ou très diffuse hors des centres urbains principaux ; la régression du modèle démocratique dans certains pays africains.

Ces fragilités structurelles qui s'accroissent sont autant d'opportunités à saisir pour les terroristes et pour certains de nos compétiteurs qui pourraient trouver là des moyens de contester l'ordre établi pour faire valoir leurs intérêts.

Les deux mouvances terroristes principales sont la branche africaine d'Al Qaïda, relativement affranchie d'Al-Qaïda « centrale », et l'État islamique par le biais de ses quatre principales wilayas africaines (Sahel, Afrique de l'Ouest, RDC et Mozambique), qui poursuivent leur essor de manière inégale, la « tête de gondole » étant l'État islamique au Sahel. Ces wilayas, qui savent parfaitement exploiter la permissivité des États africains, peuvent mobiliser des ressources humaines presque illimitées.

Face à ces mouvances terroristes vivaces et même en expansion, les réponses africaines sont diverses, parfois faibles, et le rejet de l'appui occidental par les juntes sahéniennes facilite l'ancrage territorial terroriste et l'extension de ces groupes vers le Golfe de Guinée. Les États tentent de diversifier leurs appuis partenariaux en faisant appel à la Russie, à la Chine, à l'Iran et à la Turquie mais il n'est en rien certain que cette diversification suffira à leur faire

reprendre l'initiative face à la menace terroriste. De plus, la réponse des États africains se limite trop souvent au seul champ sécuritaire.

Pour les armées françaises, la prise en compte de la menace terroriste croissante en Afrique restera un impératif, parce qu'elle vise nos ressortissants, nos emprises, nos intérêts et nos partenaires locaux et aussi parce qu'elle met en péril la stabilité des États.

Ces fragilités constituent des opportunités que nos compétiteurs stratégiques tentent de saisir. Je m'attarderai sur les deux compétiteurs principaux que sont la Russie et la Chine. Moscou s'est réengagé avec volontarisme sur le continent africain depuis le début des années 2000. Son offre sécuritaire est maintenant diversifiée : vente d'armes, déploiement de sociétés militaires privées, formation des armées africaines... Ces offres se conjuguent à une exploitation désinhibée du champ informationnel pour lutter contre les influences ou la présence occidentales. La Russie a fait de la Libye et de la Centrafrique des pays tests avant de propager son influence. Mais l'exploitation par Moscou du renversement de pouvoirs étatiques, notamment au Sahel, par son appui aux juntes, ne sera probablement pas de nature à juguler l'extension de la menace terroriste. L'action russe en Mozambique a été un échec dont on ne parle pas assez, et nulle part l'action russe n'a suffi à imposer la paix.

La Chine, pour défendre ses intérêts et apparaître comme une puissance responsable, déploie une offre militaire au profit d'États africains. Elle le fait sous trois formes : un engagement accru dans les opérations militaires de paix de l'Onu ; l'approfondissement des relations de défense avec la presque totalité des pays d'Afrique ; l'exportation d'armements vers des États africains. À cela se combine la volonté d'ouvrir des bases en Afrique. Il existe une base chinoise à Djibouti depuis quelques années et la Chine essaye désormais de créer une base sur la façade atlantique.

Au nombre de nos autres compétiteurs, je mentionnerai la Turquie et des pays du Golfe, présents de façon structurelle.

En conclusion, l'Afrique, continent en mutation, demeurera une priorité pour la DRM en raison des menaces que font peser son instabilité, le renforcement de l'activité terroriste et la présence croissante de compétiteurs. Faire face de façon cohérente à l'ensemble de ces menaces exige une coopération entre les services qui s'améliore jour après jour.

M. le directeur général adjoint de la sécurité extérieure. Je vous présente les excuses du directeur général, M. Bernard Emié, empêché d'être présent par de fortes contraintes professionnelles dues à une actualité particulièrement dense. Ayant pris mes fonctions il y a environ deux mois, je suis accompagné par le secrétaire général pour l'analyse et la stratégie, dont la mémoire suppléera la mienne, si besoin est, pour la période des deux dernières années, pendant lesquelles je servais à la DRM.

Cette audition s'inscrit dans le débat parlementaire sur la politique africaine de la France ; ce rendez-vous est très important pour la DGSE, un service secret et spécial certes, mais surtout ancré dans le système démocratique. Le zoom sur l'Afrique fait par le directeur du renseignement militaire correspond parfaitement à la vision de la DGSE. Je compléterai cette présentation à laquelle nous souscrivons entièrement par quelques remarques particulières.

La DGSE a toujours décliné, à son niveau, la politique africaine décidée par les autorités

politiques. À ce titre, l'Afrique représente depuis les années 1960 une priorité pour le service, la France ayant des intérêts politiques et économiques à y défendre et des concitoyens à y protéger. Son empreinte en Afrique reflète donc celle que ce continent occupe dans la politique étrangère française. Bien entendu, la part des moyens consacrés par la DGSE à l'Afrique évolue. Ainsi, depuis 2013 et même avant cela, le service a renforcé son dispositif pour soutenir l'engagement français au Sahel et la priorité donnée à la lutte anti-terroriste. Le service se réarticule en permanence en fonction de l'évolution des menaces et des enjeux. C'est ainsi qu'aujourd'hui il se tourne encore plus vers les puissances émergentes anglophones et lusophones.

Je souhaite désamorcer dès maintenant le soupçon selon lequel nous aurions peut-être manqué de caractériser certaines évolutions politiques en Afrique, j'entends par là les récents putschs, parce que nous aurions donné la priorité, voire l'exclusivité, à la lutte antiterroriste. Le service n'a jamais abandonné la recherche et l'analyse politiques africaines, dont les moyens ont toujours été préservés et même renforcés ces dernières années. Mais la DGSE n'est pas omnisciente et ses capteurs techniques et humains ne lui permettent pas de savoir ce que mijote chaque officier sahélien. Au Mali, au Burkina, au Niger, le service a, à chaque fois, caractérisé la vulnérabilité des régimes en place ; ces putschs ont été des dérapages rapides, soudains et surprenants, y compris pour leurs auteurs, de mutineries locales ou de coups de sang individuels.

Sur le plan général, pour la DGSE, les risques et les menaces sécuritaires en Afrique sont de trois ordres et s'interpénètrent. Ce sont le terrorisme, la déstabilisation politique et les risques qu'elle fait peser sur la paix civile dans les États concernés, les ingérences étrangères particulièrement hostiles à nos intérêts. Le continent est en effet devenu le théâtre d'une compétition féroce entre les démocraties et des puissances autoritaires qui remettent en cause l'ordre international. Je pense bien sûr à Wagner, mais aussi au piège de la dette chinoise qui encourage la mauvaise gouvernance.

S'agissant du contre-terrorisme, il faut souligner le bilan positif de la lutte menée par la France au regard des objectifs assignés, et les services ont joué un rôle déterminant. Cette lutte doit continuer à nous mobiliser, sous des formes différentes. Les opérations conduites par les forces françaises au Sahel, souvent sur renseignements de la DGSE et de la DRM, ont permis la réduction drastique des actions terroristes contre les intérêts occidentaux, empêché la création d'un sanctuaire d'Al-Qaïda susceptible de devenir un lieu de projection de la menace sur le territoire français et profondément affaibli Al Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi). Il en est résulté qu'aucune attaque meurtrière contre les intérêts occidentaux n'a été perpétrée en Afrique occidentale depuis 2018, ni en Europe depuis l'Afrique.

Malheureusement, les difficultés politiques et économiques qui ont fait le terreau de l'expansion des groupes djihadistes ne pouvaient pas être résolues par la seule action militaire, et les gouvernements sahéliens n'ont pas voulu ou pas pu traiter les problèmes qui étaient et qui sont toujours de leur ressort. Le renseignement de la DGSE visait à entraver des structures et des réseaux menaçant nos intérêts, non à conduire une action globale de contre-insurrection. Plus généralement, la France ne pouvait se substituer à ces États, mais seulement les aider.

Ces groupes prospèrent également en raison de certains mauvais choix. Ainsi, au Mali, les

exactions commises par les miliciens de Wagner ne font qu'élargir le fossé entre l'État et certaines franges de la population, les communautés peule ou touareg. Étant donné les déficiences des armées locales et de programmes politiques qui délaissent la lutte antiterroriste, nous anticipons une dégradation rapide de la situation sécuritaire en Afrique, devenue l'épicentre du djihad mondial en raison du relatif affaiblissement des centrales terroristes dans la zone syro-irakienne et dans le sanctuaire afghan, même si ces structures restent très menaçantes.

Aussi peut-on craindre la reprise des opérations contre les capitales sahéliennes et l'instauration d'émirats territorialisés dans la zone des trois frontières entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso, et le risque, plus crédible encore à terme, de projection de la menace vers le Maghreb et l'Europe en raison du regain d'attractivité du djihad sahélien et de l'impossibilité pour les volontaires de rallier le théâtre irako-syrien.

Il faut noter que ce danger ne se limite pas au Sahel. Dans la Corne de l'Afrique, le Chabab al-Islami, filiale locale d'Al-Qaïda, contrôle des pans entiers du territoire somalien, et l'État islamique prospère au Mozambique et en RDC. Tout cela advient alors que le nouvel émir mondial de l'État islamique est le djihadiste somalien Abdulqadir Mumin. Cela doit faire craindre une attention renforcée de cette organisation au continent africain : que le nouvel émir de l'État islamique soit un Africain est tout un symbole.

Notre service intensifie ses efforts de recrutement de sources au cœur des cibles pour être en mesure de prévenir aussitôt que possible les menaces qui viseront nos intérêts dans la région. En parallèle, nous demeurons particulièrement vigilants sur l'anticipation et le suivi des crises politiques qui peuvent constituer une menace sécuritaire comportant éventuellement une dimension terroriste. Je citerai l'exemple du Soudan d'où nous avons dû évacuer les ressortissants français et européens en avril dernier,

Mais ces menaces, non plus que les autres défis que sont la démographie et le changement climatiques, ne pourront être réglées par les seules solutions militaires et sécuritaires. Pour réduire la conflictualité, il nous revient, avec nos partenaires européens et africains, de construire une approche plus politique, caractérisée par un investissement collectif coordonné dans l'aide au développement et à la bonne gouvernance. Nous devons aussi être très vigilants face à l'endoctrinement de la jeunesse, désormais soumise, même dans les lieux reculés, à une propagande et à une désinformation massives. Il nous faut pour cela lutter sans relâche contre les auteurs de ces campagnes de désinformation en les privant de leurs moyens d'expression et militer en faveur de l'éducation du grand public à une approche critique des informations diffusées sur les réseaux sociaux.

M. Nicolas Lerner, directeur général de la sécurité intérieure. Les sujets évoqués par mes collègues touchent avant tout à la stabilité des États africains. Sur le plan sécuritaire, l'exposition principale, pour la France, ce sont les personnes physiques et les sociétés françaises représentées en Afrique plutôt que nos intérêts sur le territoire national. Les conséquences actuelles ou potentielles sur notre territoire de la situation de crise et des tendances décrites à l'instant sont néanmoins réelles. Il était donc logique que la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) soit associée à cette audition et je vous remercie de votre invitation.

L'action de la DGSI sur le territoire national en lien avec l'Afrique suit trois axes. Je dirai d'abord un mot des conséquences éventuelles de la dégradation de la situation en matière de risque terroriste pour nos intérêts à l'intérieur de nos frontières. D'autre part, la DGSI, avec ses partenaires de la communauté du renseignement, notamment les renseignements territoriaux, suit des communautés étrangères ou des individus d'origine étrangère résidant sur le territoire national qui peuvent interagir avec la situation dans les pays dont ils ont la nationalité ou dont ils sont originaires. Enfin, je traiterai des manœuvres de déstabilisation informationnelle, qui s'appuient pour partie sur des structures ou des personnes physiques résidant en France ou pouvant y séjourner. Vous comprendrez que je m'abstienne de partager toute information relevant du secret de la défense nationale.

Il ne m'appartient pas de dresser l'état des lieux de la menace terroriste visant le territoire national. Vous le savez, elle est essentiellement endogène. Néanmoins, depuis une grosse année, les conséquences de l'existence des théâtres extérieurs que sont la Syrie, l'Irak et l'Afghanistan mais aussi l'Afrique pèsent à nouveau, de manière croissante, sur le niveau de la menace terroriste en France. En 2022, pour la première fois en six ans, la DGSI a déjoué un projet d'attentat impliquant deux individus qui venaient de rentrer en France et qui étaient en lien direct avec des opérationnels de l'État islamique en Afghanistan, ce que l'on n'avait plus vu pendant plusieurs années.

En Afrique, où la dégradation de la situation sécuritaire est très nette, les tentatives des groupes jihadistes de prendre pied sur ce continent ne sont pas nouvelles. Mais ce théâtre n'a jamais été très attractif pour les velléitaires ou les sympathisants djihadistes français. Pendant la période postrévolutionnaire en Tunisie, la permissivité à l'égard du groupe Ansar al-Charia avait conduit quelques Français à avoir rejoint ce groupe au début des années 2010 ; il s'agissait certes de profils très sérieux qui ont ensuite combattu sur le théâtre syro-irakien, mais ils n'étaient que quatre en Tunisie. De même, de modestes filières s'étaient créées en Libye en 2015 et 2016 mais une dizaine de Français tout au plus y avaient rejoint l'État islamique. En bref, jamais au cours des dernières décennies les théâtres djihadistes africains n'ont conduit à la création de filières de départs de djihadistes français au niveau de ce que l'on a connu en Afghanistan et au Pakistan et surtout en Syrie et en Irak.

La période actuelle ne fait pas exception. C'est que l'accès à ces pays est bien plus compliqué que l'accès au théâtre syro-irakien et qu'à ce jour les groupes terroristes n'ont créé ni structures d'accueil ni réseaux de facilitation pour attirer ce type de combattants. De plus, mes collègues l'ont dit, ces groupes terroristes poursuivent à ce jour un objectif local et n'ont pas, pour l'instant tout au moins, le dessein de projeter la menace. Cela explique qu'aucun projet d'action terroriste en provenance de la zone africaine n'a été détecté ces dernières années visant le territoire national - ce qui ne signifie pas que nos intérêts n'ont pas été visés - et qu'à ce jour aucun ressortissant français n'évolue au sein d'un groupe terroriste en Afrique.

Ce cadre étant dessiné, je tiens à vous dire notre préoccupation quant à l'évolution de la situation, et donc notre vigilance. Nous observons en effet depuis quelques mois des signaux faibles : on constate l'attrait croissant de sympathisants djihadistes pour ce théâtre. Par « attrait croissant », j'entends quelques individus seulement, mais cela ne se voyait pas il y a deux ou trois ans. Ces derniers mois, trois projets de rejoindre une organisation terroriste africaine ont été détectés et déjoués. On est très loin des 1 400 individus qui avaient rejoint l'État islamique sur le théâtre syro-irakien, mais ce phénomène était inexistant il y a peu.

D'autre part, si la dégradation de la situation, qui a été bien décrite, vise avant tout nos intérêts à l'étranger, nous sommes attentifs à cinq facteurs susceptibles d'avoir des conséquences à moyen terme sur le territoire national. C'est d'abord la propagande très active de ces groupes terroristes. C'est ensuite que leurs succès tactiques contribuent à nourrir une image à nouveau dynamique des organisations terroristes, alors que l'attrait pour l'État islamique des velléitaires français pâtissait des revers militaires infligés par la coalition dans la zone syro-irakienne. C'est aussi le risque patent de voir des combattants francophones, notamment en provenance de pays maghrébins, rejoindre ces groupes terroristes et structurer des réseaux de facilitation ou d'échanges avec des sympathisants ou des velléitaires en France. C'est encore le gain territorial à l'œuvre, qui peut traduire une élévation capacitaire et donc peut-être aussi un renforcement de la capacité de planification d'actions extérieures. Enfin, nous devons être extrêmement vigilants pour éviter que des combattants se greffent aux flux migratoires et entrent sur le territoire national animés par la volonté de commettre un acte terroriste, ou que des profils radicalisés ou d'anciens combattants migrent vers l'Europe pour des raisons économiques mais qu'ils présentent des profils à risque compte tenu de leur parcours. Cela entraîne, en lien avec l'ensemble des services, des mesures très strictes de criblage aux frontières et d'interdictions d'accès.

La DGSI a pour autre mission cardinale la lutte contre les ingérences étrangères, ce qui l'amène à suivre les diasporas ou les individus d'origine étrangère résidant en France. Les crises, les coups d'État ou les tensions internes ont des conséquences sur les citoyens des pays concernés résidant sur le territoire national, même si ces communautés sont souvent de taille modeste et bien intégrées. Il s'agit parfois d'une immigration très ancienne, intégrée et présente pour travailler ou pour étudier, si bien que les conséquences en termes d'ordre public des troubles observés en Afrique sont restés très limitées sur le territoire national ces dernières années.

Nous suivons certains mouvements avec attention. Mais, globalement, les conséquences des troubles politiques en Afrique, en termes de sécurité publique sur le territoire national, sont réduites et contenues.

Sachez enfin que le ministère de l'intérieur est mobilisé à chaque fois qu'il nous faut réagir à des coups d'État ou des actions hostiles à nos intérêts.

Je conclurai par quelques mots sur les outils informationnels, devenus une arme aux mains de nos compétiteurs. Ces outils sont l'objet d'une veille par les services et par Viginum, le service de vigilance et de protection contre les ingérences numériques étrangères créé il y a deux ans, avec lequel la DGSI interagit. Le cœur de l'activité d'un service de renseignement intérieur est d'essayer de détecter et d'identifier les individus ou les organismes qui participent aux manœuvres informationnelles hostiles à notre égard, parfois manipulés par des puissances étrangères. Certaines ont été citées. En leur nombre, la Russie déploie le dispositif le plus élaboré, en tenant un discours qui touche la sphère panafricaniste francophobe. La DGSI suit et s'efforce d'entraver ces actions, en l'état du droit à chaque fois que c'est possible. Je me réjouis que la délégation parlementaire au renseignement (DPR) ait repris certaines propositions avancées par les services et se soit prononcée en faveur d'une réflexion sur une évolution du cadre légal et juridique qui nous permettrait d'être plus efficaces et plus réactifs dans notre lutte.

M. le président Thomas Gassilloud. Je vous remercie tous les trois pour ces interventions éclairantes et complémentaires. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

M. Jean-Philippe Ardouin (RE). Pour les Européens, l'Afrique est le symbole d'une perte d'influence et une source d'inquiétude lorsqu'un pays sombre dans l'instabilité. Depuis de nombreuses années, nous constatons avec impuissance les ambitions russes en Afrique. Quel regard portez-vous sur les activités du groupe Wagner sur ce continent ? Un rapport d'experts indépendants vient d'établir que cette société militaire privée a rapporté 2,5 milliards d'euros à la Russie. Son rôle demeure stratégique malgré la disparition de son dirigeant historique en août dernier et elle continue d'exploiter la principale mine de la République centrafricaine et d'extraire de l'or au Soudan, couplant profits indirects pour la Russie et développement de partenariats privilégiés. Nous devinons qu'elle entretient aussi des relations très étroites avec les armées de certains États africains pour nouer des alliances défensives. Elle s'est imposée dans plusieurs pays, sous les ordres de Moscou, notamment au Mali à la suite du retrait des forces françaises, à la demande de la junte au pouvoir. Comment s'articulent les autorités officielles russes et les sociétés telles que Wagner dans la stratégie d'influence de la Russie en Afrique ? Cette stratégie vous paraît-elle pérenne ? Comment la France y réagit-elle ?

M. le directeur général adjoint de la sécurité extérieure. Avant la tentative de putsch sur Moscou, la société militaire privée (SMP) russe Wagner procurait une offre sécuritaire de garde prétorienne à des régimes fragiles en échange d'une prédation économique ciblée, dépendant des pays considérés - ici, une mine, là une usine -, se nourrissant donc de la déliquescence des États. Depuis lors, la SMP Wagner n'a plus connu de croissance dans cette zone mais elle a conservé l'héritage. Ils sont donc toujours stationnés dans les pays où ils étaient établis et le troc prédation contre-offre sécuritaire locale à des régimes fragiles se poursuit. Dans les faits, le régime russe, qui essaye de récupérer l'héritage de Wagner à des fins différentes, procède à la découpe de la société Wagner par appartements.

La SMP Wagner exerce ses activités sans scrupule : exactions, s'il le faut, pour exercer ses fonctions de garde prétorienne et, dans tous les cas, désinformation de masse pour contribuer à maintenir artificiellement la légitimité des gouvernements en place.

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Pour compléter ce propos sur l'interdépendance entre cette SMP et des États faillis ou en quasi-faillite, je soulignerai que l'offre de Wagner s'articule en deux volets : formation d'une part, lutte contre des opposants/terroristes d'autre part - la définition dépend des circonstances ou des pays. Bien souvent, l'action de Wagner accentue les clivages ethniques, et les exactions mentionnées ciblent telle ou telle ethnie en fonction des régions dans lesquelles ils opèrent. Wagner est implanté dans un nombre de pays très limité : la Libye, la RCA et le Mali. Cela montre que si « l'offre Wagner » a semblé fasciner le continent africain il y a quelques années, certains pays en sont revenus, se rendant compte que l'activité de ce groupe avait un effet déstabilisateur sur les équilibres ethniques et pouvait entraîner une perte de souveraineté. Plusieurs chefs d'État africains ont compris le danger d'y avoir recours. Enfin, on ne souligne pas suffisamment les échecs de Wagner, notamment au Mozambique d'où ils ont été chassés quatre mois après y être intervenus.

Mme Caroline Colombier (RN). Le retrait de nos troupes en Afrique de l'Ouest nous impose de revoir notre positionnement stratégique dans la région. Nous semblons avoir été

progressivement remplacés par des compétiteurs inattendus dans cette partie du monde, la Russie et la Chine, qui créent le sentiment anti-français sur place puis en tirent bénéfice. Ces puissances paraissent avoir pris une longueur d'avance dans le champ informationnel, transformant l'Afrique du Nord en champ de bataille potentiel pour les futurs conflits hybrides auxquels la France pourrait être confrontée. En écoutant les spécialistes invités par notre commission, on ne sait pourquoi la France s'est résignée à une posture défensive et réactive, principalement justifiée par des raisons diplomatiques. Cette doctrine a nui à notre capacité d'anticipation des crises et limité notre présence à une sorte de ligne Maginot minimale de défense de nos intérêts dans la région, ce qui nous a coûté cher ces derniers mois. Même si nous avons réussi à déjouer des manœuvres de désinformation au début de l'année 2022, ce succès marginal est loin de traduire une stratégie claire de la France dans la région. Pourtant, certains d'entre vous avaient souligné par le passé la nécessité pour vos services de recevoir des consignes nettes des autorités politiques.

Dans ce contexte, comment envisagez-vous de réorganiser vos services pour ne pas perdre pied en Afrique et pour conserver le renseignement d'intérêt militaire de qualité indispensable à notre liberté d'action dans la région ? Si une volonté politique s'exprimait pour faire de l'offensive la ligne directrice de notre action, quelles seraient les priorités stratégiques budgétaires et humaines ? Enfin, quelles évolutions du cadre juridique du renseignement souhaite la DGSIS ?

M. le directeur général adjoint de la sécurité extérieure. Je n'ai pas le sentiment d'une dichotomie absolue entre offensif et défensif. Les deux axes d'action s'entrecroisent mais, face à des compétiteurs qui usent du mensonge de la désinformation, la France a fait le choix stratégique de ne pas entrer dans ce jeu-là, si bien que, pour ne pas perdre notre âme nous ne jouons pas à armes égales, ce qui peut donner une impression de fragilité. C'est le pari que, dans la durée, la parole française restera fiable. Quand nous observons des opérations de désinformation, nous les condamnons et nous pouvons décider de manœuvres d'entrave, qui restent secrètes. Tout n'est pas dans le monde visible mais sachez que la France se défend, y compris dans le champ informationnel.

La réorganisation du dispositif de renseignement français pour faire face aux menaces est permanente. Je vous ai indiqué que nous nous investissons davantage dans le Golfe de Guinée, pour contrer les nouvelles menaces au Mozambique et j'ai fait allusion à l'Afrique anglophone et lusophone. Nous continuerons de nous adapter en permanence, avec une agilité assez prononcée au regard du tempo habituel de l'administration française.

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Notre dispositif de renseignement évolue en permanence, singulièrement en ce moment. Tout part évidemment des accès, que nous adaptons en fonction des menaces, de l'acceptabilité des pays hôtes et de la capacité du renseignement d'intérêt militaire à s'adosser à des dispositifs de forces déployées en opération ou prépositionnées. Aujourd'hui, nous repensons à nouveau nos accès en essayant d'anticiper sur le temps long. Nous sommes parfois en décalage avec les dispositifs militaires parce qu'il nous faut créer des accès et capitaliser les informations dans la durée pour produire du renseignement. Repenser nos accès en Afrique signifie se diluer davantage et trouver d'autres partenaires, africains ou internationaux. Tous les services de renseignement troquent avec des partenaires étrangers. Il faut le faire sans naïveté et sans créer de dépendance ; cela fonctionne assez bien, mais il faut des monnaies d'échange. Enfin,

nous essayons de progresser en matière d'innovations. Même si la technologie ne fait pas tout et que le renseignement humain est un volet essentiel de nos capacités, l'innovation technologique nous offre des accès dont nous ne pouvions bénéficier hier. Sur le plan budgétaire, je pense que nous nous accorderons pour dire que nous faisons un métier infini avec des moyens finis, si bien que quand bien même notre budget et nos effectifs seraient cent fois plus élevés, nous ne remplirions pas notre mission de façon exhaustive.

M. Nicolas Lerner. Le sujet de l'information, sensible à l'étranger, l'est encore plus quand on parle du territoire national où, la question du champ d'activité des services ou leur capacité de réponse peut très vite venir télescoper les principes constitutionnels de liberté de conscience et de liberté d'informer. C'est pourquoi je pense salutaire la définition d'un cadre relatif aux opérations de désinformation et à la manipulation de l'information. Le décret portant création de Viginum définit précisément ce qui relève d'une action publique et ce qui tient de la libre opinion. Qu'on le regrette ou qu'on s'en réjouisse, dès lors qu'on reste dans les limites de la loi, on est libre, dans notre pays, de penser que la France mène une politique coloniale en Afrique ou que le président Poutine mène en Ukraine une action salutaire.

Néanmoins, la manipulation de l'information par une manière trompeuse d'influencer l'opinion entre dans le champ d'action du service. Depuis quelques mois, grâce à la création de Viginum et à une attitude beaucoup plus offensive de nos autorités, un moyen d'action existe, parfaitement démocratique, qui est de décrire les manœuvres en cours et de les dénoncer. Ce fut le cas pour deux opérations hostiles. L'une était pilotée par l'Azerbaïdjan. L'autre - les étoiles de David apposées sur des murs parisiens - par la Russie ; nous en sommes convaincus même si une enquête judiciaire est en cours. Le Gouvernement a donc décidé de nommer et de dénoncer les compétiteurs auteurs de ces opérations. Tel est l'état d'esprit actuel, et je partage l'opinion du directeur du renseignement militaire au sujet de l'entremêlement des volets défensif et offensif de notre action : la France, en tout cas ses services, s'est adaptée au nouveau contexte d'agressivité stratégique, dit ce qui est, et répond.

Sur le plan juridique, deux propositions des services soumises à la DPR ont été reprises dans le volet public de son rapport annuel. Un mot, d'abord, sur le cadre général. Le service chargé de la lutte contre l'espionnage et les ingérences est confronté en France à trois comportements. L'espionnage, puni par le code pénal, consiste à récupérer des informations que l'on n'est pas censé avoir. De l'autre côté du spectre, la politique d'influence menée par les États vise à promouvoir leur modèle et leurs valeurs ; ce procédé est légal et la France mène elle-même une politique d'influence à l'étranger. Entre les deux, il y a une zone grise, l'ingérence, autrement dit la volonté d'un État d'agir au bénéfice de ses intérêts ou contre les nôtres en avançant masqué, utilisant à cette fin des relais qui taisent au nom de qui ils parlent. Cette zone grise pourrait être mieux prise en compte par la loi et c'est à quoi tendent nos propositions.

La première tend à créer un registre des représentants d'intérêts étrangers inspiré du Foreign Agents Registration Act américain, récemment décliné au Canada et au Royaume-Uni, pays qui ne sont pas connus pour être des démocraties moins efficaces que la nôtre. Ce dispositif vise à rendre obligatoire la déclaration des liens de soumission ou de dépendance à un État étranger. Cela ne signifie pas que l'on est empêché de mener une activité d'influence mais qu'il faut dire d'où l'on parle et quels liens préexistent. Il s'agit simplement de renforcer la transparence du débat public.

Notre deuxième proposition tend à pénaliser l'ingérence, et la création d'un registre nous y aiderait : toute personne qui ne dirait pas précisément au nom de quels intérêts elle s'exprime pourrait être sanctionnée. C'est sur ce terrain que le Royaume-Uni a récemment avancé.

Ces deux propositions ont retenu l'attention favorable de la DPR.

M. le président Thomas Gassilloud. Si l'on vous entend bien, l'ingérence serait alors considérée comme une forme de trahison ?

M. Nicolas Lerner. Oui. Le fait d'agir pour le compte d'une puissance étrangère contre nos intérêts ou pour défendre les intérêts de cet État sans le déclarer relèverait alors du crime de trahison, puni de vingt ans de réclusion criminelle.

M. François Piquemal (LFI-NUPES). Je vous remercie tous trois pour vos propos liminaires qui contribuent à éclairer tous les députés. Il est normal que nous parlions de nos intérêts nationaux, mais cette audition porte sur la sécurité en Afrique en général, et si la situation sécuritaire au Maghreb et dans la bande sahélo-saharienne intéresse particulièrement la France, bien d'autres événements méritent aussi une analyse de leur importance et de l'impact qu'ils peuvent avoir sur la sécurité du continent.

Avant d'y revenir, je vous interrogerai, étant donné les récents coups d'État survenus en Afrique, sur les moyens mis en place par les services de renseignement pour repérer d'éventuels signaux de contestation du pouvoir dans les cercles politiques et sécuritaires et au sein de la population. Quels étaient les dispositifs ? Comment la remontée d'informations s'est-elle faite ? Des divergences dans l'analyse du renseignement ont-elles conduit à des appréciations différentes de certaines situations ?

Alors que les activités armées du Mouvement du 23 mars, le M23, déstabilisent la zone frontière entre la République du Congo et le Rwanda et qu'un drame humanitaire perdure dans le Nord-Kivu, des élections vont avoir lieu dans ces deux pays ; comment pourraient-elles influencer la stabilité de la région ? Le conflit entre Israël et le Hamas se poursuit ; quels pourraient être les risques sécuritaires et le potentiel déstabilisateur de cette guerre pour l'Afrique ? Étant donné le risque d'accroissement de conflits liés aux problèmes climatiques ou à l'appropriation de ressources, quel pourrait être le potentiel déstabilisateur pour la région de la compétition entre l'Éthiopie, le Soudan et l'Égypte à propos de la gestion des ressources du Nil ?

Enfin, en soulignant qu'une intervention militaire ne suffit pas à offrir la stabilité à des peuples, vous avez mis en cause les responsables politiques locaux. Mais la France aurait-elle pu faire davantage pour obtenir de meilleurs résultats de ce point de vue ?

M. le directeur général adjoint de la sécurité extérieure. Vous comprendrez, Monsieur le député, que je ne puisse décrire précisément nos dispositifs de renseignement. De manière générale, tous les services s'attachent à faire converger les trois moyens de captation que sont le renseignement humain, le renseignement technique et le renseignement partenarial. L'exercice est très complexe, car le renseignement qui remonte peut-être positif ou négatif, il peut être faux, et ce peut être une mauvaise piste. Il faut combiner tout cela et analyser les renseignements recueillis avec un discernement qui n'est pas infaillible pour essayer d'en tirer une ligne directrice. Cela continue et je ne trahis aucun secret en vous disant que nous avons

des sources humaines et quelques accès techniques en Afrique, et que la remontée d'informations est permanente. Il n'y a aucune rétention d'informations locales des services de renseignement en Afrique.

J'ai traité du résultat obtenu dans mon propos introductif et je le redis : un service de renseignement est un thermomètre, ce n'est pas lui qui fait monter ou baisser la température. Il observe des choses et en fait part. Il dit : « *La température monte* » ou : « *Le régime semble aller à sa chute* » ; ensuite, une étincelle se produit au hasard de l'Histoire. D'autre part, tous ces putschs sans exception ont été anticipés parce que nous avons tous sous les yeux des régimes déliquescents, mais aucun n'a été prévu précisément ni par les services de renseignements locaux qui sont les premiers concernés ni par les services de renseignement américains ni par les services de renseignement russes. L'instabilité en Afrique étant très forte, nous avons encore des inquiétudes sur la stabilité à venir de certains régimes.

La RDC est en effet dans une situation inquiétante. Les élections en RDC ont lieu en ce moment même et je ne sais comment elles évoluent mais ce sont effectivement des élections à fort enjeu. À ce stade, je puis seulement vous dire que la conscience collective est très forte qu'un embrasement est possible, et de grands partenaires locaux, tels l'Angola, et internationaux, la France et les États-Unis, tentent de calmer le jeu. Mme Avril Haines, la directrice du renseignement national américain, a fait une tournée locale et a obtenu une déconflictualisation provisoire avec des engagements respectifs, pour qu'au moins les proxies ne soient pas à l'origine d'une flambée régionale. On espère que cet accord local tiendra, mais comme dans toute situation de tension, le risque est fort.

M. le président Thomas Gassilloud. Iriez-vous jusqu'à assimiler les motivations des Rwandais à celles de Wagner ou cette comparaison vous semble-t-elle hasardeuse ? La prédation économique justifie-t-elle, ici aussi, des approches sécuritaires ?

M. le directeur général adjoint de la sécurité extérieure. Toutes les crises profondes dans des régions compliquées trouvent leur origine dans un mille-feuilles historique, économique, ethnique et sociologique. C'est pourquoi, si l'on s'en tient à une seule grille de lecture, quelle qu'elle soit, on ne répond qu'à une petite partie de la crise. À ne pas traiter le problème dans son ensemble, on en arrive à une paix intermédiaire mais la tension reste sous-jacente.

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Vous avez fait allusion à d'éventuelles divergences entre les services. Ce mot n'est pas adapté à la réalité de la situation ou à la façon dont nous travaillons ensemble ; il y a plutôt des complémentarités. Les échanges sont quotidiens entre les services de renseignement politique, de renseignement militaire, de renseignement économique et les experts du continent africain. Ils permettent des visions souvent complémentaires, parfois identiques, parfois pas exactement alignées. D'autre part, le renseignement produit ne nous appartient pas. Il est exploité au niveau politique ou, pour ce qui me concerne, à celui du chef d'état-major des armées.

L'instrumentalisation des crises à des fins électorales est récurrente en Afrique, avec des pics d'intensité avant les élections. On en voit un exemple aujourd'hui dans la région des Grands Lacs où certains acteurs politiques se sont efforcés de faire vibrer la fibre nationaliste pour mobiliser l'électorat. Mais le conflit lui-même, vieux de plusieurs décennies, a de multiples explications : un volet ethnique qu'il ne faut pas sous-estimer, la gestion de la croissance

démographique et celle de ressources à très forte valeur ajoutée.

M. le président Thomas Gassilloud. Malheureusement, l'instrumentalisation des crises à des fins électorales n'est ni un monopole africain ni celui des régimes autoritaires.

M. Jean-Louis Thiériot (LR). Au nombre des outils d'influence il y a la diplomatie de l'armement et la fourniture d'armements. On sait que notre base industrielle et technologique de défense (BITD), historiquement très présente en Afrique, n'a plus les succès à l'export qu'elle a eus en d'autres temps. Comment analysez-vous cette évolution ? Est-ce que notre combinaison prix/produit ne correspond plus exactement aux besoins ? Est-ce lié à des choix politiques des gouvernements considérés ? Est-ce dû à une action particulière de nos compétiteurs stratégiques, puisque l'on parle de drones turcs et iraniens ? Quel rôle les services jouent-ils en cette matière ? Sur un autre plan, pourriez-vous faire le point sur la situation, difficilement intelligible, en Libye ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Ma sphère de compétences n'est pas la BITD à proprement parler mais plutôt ce que nous comprenons des souhaits des États africains en matière d'armement. Je vous répondrai donc de manière indirecte, comme je l'ai fait dans mon propos liminaire : nous constatons que les matériels utilisés sont de plus en plus létaux et montent en gamme et en technicité. Mais il faut être conscient des forces et des faiblesses du soutien que nos compétiteurs fournissent en matière d'armement. Ces matériels sont assez compétitifs ce qui correspond aux ressources budgétaires limitées de certains États africains ; on pense par exemple aux drones TB2 turcs et aux avions L-39 présents au Mali. Néanmoins, certains pays sont déçus par ces équipements. D'une part, ils ne sont pas toujours performants ; c'est notamment le cas d'armements chinois qui ne répondent pas aux espérances initiales de leurs acheteurs. D'autre part, il n'y a pas toujours de maintien en condition opérationnelle, singulièrement pour les équipements russes, la Russie se concentrant actuellement sur ses besoins propres au détriment des matériels vendus aux pays africains. Dans ce domaine, notre rôle est d'évaluer les capacités des matériels détenus par les armées africaines et les performances de nos compétiteurs pour aider notre BITD.

M. le président Thomas Gassilloud. Je rappelle l'argument de vente des Turcs : « La qualité européenne au prix des Chinois » Vu d'Afrique, c'est un argument qui fonctionne en général.

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Avec un bémol cependant : le drone TB2 turc était l'alpha et l'oméga au début de la guerre en Ukraine mais au bout de trois mois on n'en a moins parlé car il est brouillé et de ce fait inopérant. Les systèmes de brouillage sont encore peu répandus en Afrique, mais ils apparaîtront un jour.

M. le directeur général adjoint de la sécurité extérieure. Le conflit israélo-palestinien et la dislocation de l'Afrique sahélienne éclipsent la Libye, qui disparaît de l'actualité. La situation, effectivement assez difficile à comprendre, n'évolue pas beaucoup. Le processus de reconstruction politique, très lent, se fait avec la médiation des Émirats arabes unis et de l'Égypte mais il se heurte à la milicianisation du pays. Une multitude de milices locales tiennent des régions plus ou moins vastes dont elles se nourrissent comme de prébendes qu'elles ne lâcheront pas facilement pour se fondre dans une unité nationale retrouvée. Œuvre aussi en Libye une société militaire privée turque, la Sadat.

En gros, le pays est découpé en quatre zones. À l'est, la Cyrénaïque est toujours tenue par le clan Hafter, le maréchal, essayant de transmettre l'héritage à ses fils et à des proches. La Tripolitaine, très fragilisée, très milicianisée, très morcelée, est tenue par M. Dbeiba qui ne peut guère sortir de Tripoli. Au centre, Misrata, héritage du comptoir turc, essaye de jouer une partition intermédiaire. Enfin, le sud, essentiellement contrôlé par des tribus nomades, n'envisage pas sa géopolitique locale comme nationale mais comme transnationale, sur l'axe migratoire sahélien. Les grandes puissances qui participaient au processus libyen sont désormais occupées à autre chose : la Russie, qui avait une ambition locale, se consacre à l'Ukraine, et l'Égypte regarde soudainement sa frontière Est.

M. le président Thomas Gassilloud. La Libye est en quelque sorte une peau de léopard de groupes semi-privés ou paraétatiques. On en revient quasiment à l'époque coloniale, avec des États qui ont du mal à assurer la souveraineté sur leur territoire et où des pouvoirs locaux se réinstallent.

M. le directeur général adjoint de la sécurité extérieure. Effectivement, et les États voisins, Algérie et Tunisie d'un côté, Égypte de l'autre, craignent évidemment le débordement de l'instabilité.

Mme Delphine Lingemann (Dem). Quel sera l'impact sécuritaire de la fin de l'opération Barkhane et de la dissolution du G5 Sahel, la force africaine conjointe de lutte contre le terrorisme soutenue par la France ? Quelle coopération sécuritaire pourrait être envisagée avec la Mauritanie et le Tchad ? Comment évaluez-vous le risque djihadiste pour cette région et par répercussion pour notre pays ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. La fin de l'opération Barkhane et du G5 Sahel ont fragilisé les États sahéliens dans le domaine sécuritaire. Cette dégradation a été un élément déclencheur des différents coups d'État. La fragilisation régionale structurelle tient à plusieurs facteurs précédemment décrits. Les conséquences de ces événements sont d'une part, une fragilisation encore accrue en raison de la disparition d'une partie de l'aide dont bénéficiaient ces pays et dont ils ont choisi volontairement de se séparer, d'autre part l'extension de la menace terroriste, à la fois géographique et en intensité. Aujourd'hui, l'action terroriste s'exprime sur l'ensemble du territoire malien, y compris à proximité de la frontière sénégalaise, voire des frontières guinéenne et ivoirienne, et peut s'étendre au-delà, vers les pays du Golfe de Guinée. Cette tendance est donc plutôt négative. Les juntes coopèrent : les trois pays ont créé une association politique et militaire. L'évolution des pays sahéliens inquiète non seulement les pays du Golfe de Guinée mais aussi d'autres pays limitrophes comme le Sénégal et la Mauritanie. Les pays du Maghreb constatent également avoir moins d'influence sur les pays sahéliens, ce qui fragilise leurs frontières, avec des risques de déstabilisation interne, notamment au sud de l'Algérie.

M. le directeur général adjoint de la sécurité extérieure. J'ai dit dans mon introduction que nous avons des conséquences de l'évolution au Sahel une vision très pessimiste. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, affilié à Al Qaïda, qui a toujours pour objectif de construire un califat local, exerce une pression croissante sur les capitales sahéliennes. En outre se recrée une alliance de proximité avec la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), qui rallume le feu sécessionniste au Nord Mali avec des jeux troubles entre visions califales et visions sécessionnistes. La tension avec les régimes des capitales est donc

croissante. Bamako a réussi à revenir à Kidal, mais il ne faut pas imaginer que cette rentrée très symbolique soit une illustration de la solidité du régime au Nord-Mali, et il sera extrêmement compliqué pour le gouvernement central de se maintenir à Kidal dans les années qui viennent, d'autant que dans le même temps l'État islamique se construit un sanctuaire très fort. Nos inquiétudes sont encore avivées par les liens croissants entre l'État islamique en Afrique centrale, l'État islamique en Afrique de l'Ouest et l'État islamique dans le Grand Sahara. Ces connexions croisées qui se traduisent par des soutiens individuels, logistiques et doctrinaux rendront ces organisations encore plus résilientes.

M. Nicolas Lerner. Si l'on considère le nombre de morts causées, les principales victimes de ces groupes terroristes sont les populations locales des pays considérés. Sont aussi visés les intérêts français dans la région. Je précise à ce sujet que la DGSJ est systématiquement saisie en judiciaire des attentats commis à l'étranger. Je l'ai dit, la menace visant le territoire national est aujourd'hui très limitée. Il n'y a aucun combattant français aux côtés des groupes terroristes évoqués qui, à ce jour, n'ont pas pour programme de projeter la menace ni d'ailleurs la capacité de le faire. Néanmoins, des signaux faibles appellent la vigilance sur l'attrait croissant pour ces groupes et sur la double menace que représenterait la création d'un califat territorial structuré : le risque que des populations francophones rejoignent ces groupes combattants, et le risque, par ricochet, que des liens directs s'établissent avec des velléitaires sur le territoire national.

Mme Anna Pic (SOC). Je prends la parole au nom du groupe socialiste pour suppléer ma collègue Isabelle Santiago, empêchée. Le rapport public de la DPR déposé le 29 juin dernier, qui s'appuie sur des entretiens et des auditions conduites avec les services que vous dirigez, détaille les stratégies d'influence et d'ingérence qui menacent les positions stratégiques françaises en Afrique. Il évoque une guerre d'influences, mentionne l'importation massive d'armes russes et chinoises, la mainmise du groupe Wagner sur les mines, l'intensification de la présence de la Chine dans le secteur bancaire et la multiplication des accords de formation militaire. Ces phénomènes se conjuguent au volet plus habituel d'une bataille d'influences par le biais de média de propagande tels que Russia Today et Afrique Media et le soutien de certains partis politiques par des régimes étrangers. Ces manœuvres ont abouti à l'abstention de dix-sept pays africains lors du vote, en mars 2022, de la résolution de condamnation de l'invasion russe de l'Ukraine. Comment ces faits n'ont-ils pas permis d'analyser les risques pour les intérêts stratégiques français de cette guerre d'influence dont nous avons subi ces derniers mois les premières conséquences ? Quels enseignements tirer du retard manifeste de la France à s'adapter aux nouvelles guerres hybrides ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. La stratégie d'influence des compétiteurs est un sujet pris à bras-le-corps au niveau interministériel. Ces manœuvres sont anciennes, mais il existe effectivement des stratégies d'influence structurées chez certains de nos compétiteurs, et les Russes sont de ceux-là. À certains, on prête parfois des capacités supérieures à ce qu'elles sont. Face à cela, nous ne restons pas les bras ballants. La coordination ministérielle et interministérielle monte progressivement en puissance pour porter nos objectifs stratégiques et nos valeurs. Les services de renseignement coopèrent à l'action des structures d'influence en décrivant l'état de la menace et en aidant à porter les messages les plus efficaces possible.

M. le directeur général adjoint de la sécurité extérieure. En matière d'influence, l'enjeu

principal des services de renseignements est de la détecter, dans ses deux registres. Il y a d'une part la manipulation de l'information, et nous nous efforçons de débusquer les usines à trolls et les auteurs de désinformation. Il y a d'autre part la partie influence, et en ce domaine il faut connaître les hommes et les réseaux ; c'est tout l'enjeu du renseignement géopolitique, que nous n'avons jamais perdu et qui consiste à démasquer les acteurs de l'influence de nos compétiteurs locaux. C'est le travail quotidien des services de renseignement, pour savoir comment s'exercent l'influence chinoise dans tel pays, l'influence russe dans tel autre, qui en sont les acteurs et quels sont leurs leviers.

M. Loïc Kervran (HOR). Je remercie, au nom du groupe Horizons, les hommes et les femmes des services de renseignement qui travaillent en Afrique ou sur l'Afrique dans des circonstances difficiles et parfois dangereuses avec un dévouement remarquable. Je remercie aussi le directeur général adjoint de la DGSE de nous avoir donné des exemples du succès de certaines de nos opérations d'entrave en Afrique, car il y a toujours un déséquilibre dans l'évaluation de l'efficacité de nos services, en raison du secret bien sûr, mais aussi parce que ce que l'on a évité est par définition difficilement mesurable.

Dans le passé, certains services ont justifié notre présence militaire en Afrique par la nécessité de maîtriser le risque de menace projetée. Vous avez tous indiqué que, pour les diverses raisons que vous avez exposées, ce risque est faible aujourd'hui ; dans ce contexte, peut-on imaginer maîtriser la menace projetée sans présence militaire française au Sahel, en tout cas sans présence permanente ? D'autre part, que font les services dans la lutte contre les réseaux d'immigration clandestine ? C'est une autre de leurs missions, assez récente et importante, singulièrement quand on entend l'ambassadeur de France au Niger rappeler que la junte nigérienne a dépénalisé le trafic d'êtres humains et libéré beaucoup de ses auteurs.

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. En parlant de la menace, on en revient aux conséquences de l'évolution de notre dispositif militaire en Afrique. Ces dernières années, l'action française dans sa globalité – pas uniquement l'action militaire mais aussi l'action diplomatique, économique et culturelle – a permis de contenir la menace terroriste au Sahel, mais elle ne l'a pas éradiquée car elle n'aurait pu le faire seule. Le directeur général adjoint de la DGSE a souligné certains renoncements ou défaillances d'États africains dans la lutte contre le terrorisme et le fait que nous ne pouvions nous substituer à l'action indispensable de ces États dans tous les domaines. Alors que notre action a permis de contenir la menace terroriste depuis une dizaine d'années, ce sera beaucoup moins le cas désormais, comme on le voit déjà, avec l'extension de leurs zones d'actions et du nombre de victimes depuis le départ de la France du Mali, du Niger et du Burkina Faso où la situation a explosé depuis deux ans. Il faut donc distinguer le passé d'un futur certes difficile à écrire mais dont le directeur général adjoint de la DGSE a souligné plusieurs fois que les tendances, toutes très négatives, incitent au pessimisme à la fois pour ces pays et les pays limitrophes. Le concept de menace projetée sera probablement plus prégnant demain en raison de la fin de l'aide que nous apportions.

M. le directeur général adjoint de la sécurité extérieure. Que l'on ne se méprenne pas : la DGSE ne travaille pas à entraver l'immigration en cherchant les migrants. Je vous l'ai dit, notre action consiste à prendre la température pour permettre la prise de décisions par nos autorités. Aussi la DGSE s'efforce-t-elle de cerner la réalité objective du panorama des routes de migration pour disposer de l'image la plus actualisée possible des grands axes migratoires.

D'autre part, elle agit sous le prisme de la traite d'êtres humains, en s'efforçant d'identifier les réseaux qui profitent de la misère humaine pour s'enrichir. Nous le faisons, hors nos frontières, avec nos moyens, soit avec des partenaires locaux quand ils le veulent et quand ils le peuvent, soit seuls. Une fois des trafiquants identifiés, nous lançons une coopération avec les services locaux pour essayer de les entraver. C'est à ce niveau que nous agissons, et ce ne peut être plus que cela. C'est aussi à cette fin que nous menons un dialogue avec tous les acteurs du Sud de la Méditerranée.

M. le président Thomas Gassilloud. Considérez-vous que le développement des flux migratoires lié à la désorganisation de cette région peut être un objectif recherché par la Russie dans sa lutte systémique contre l'Europe ?

M. le directeur général adjoint de la sécurité extérieure. Ce n'est pas caractérisé. Je pense que la Russie profitera de toute opportunité pour nous fragiliser mais aucun renseignement fiable ne me signale qu'elle utilise ce moyen à ce stade.

M. le président Thomas Gassilloud. Cependant, elle a utilisé ce moyen à l'Est de l'Europe.

M. le directeur général adjoint de la sécurité extérieure. La thématique était autre et la difficulté tenait aussi au protocole Cazeneuve conclu avec la Turquie.

M. le président Thomas Gassilloud. Nous en venons aux questions des autres députés.

Mme Gisèle Lelouis (RN). Combien de Français sont présents dans des zones à risque ou qui peuvent le devenir ? Comment le contact est-il maintenu entre eux et nos ambassades ?

M. le directeur général adjoint de la DGSE. Je n'ai pas en tête tous les chiffres, tant les zones à risque sont nombreuses. Seul fait référence le site de conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères. C'est la voix officielle, avec une granularité précise des zones à risque. Notre mission principale, à laquelle nous nous consacrons chaque jour, est de protéger nos compatriotes, mais elle ne consiste pas à assurer la protection individuelle de tous les Français à l'étranger. Notre stratégie, difficile, est de pénétrer les groupes et les organisations de tous types qui nous menacent pour connaître leurs intentions et anticiper leurs attaques avant qu'ils les concrétisent. Notre sport journalier, que nous conduisons avec plus ou moins de réussite, est de pénétrer les groupes terroristes pour savoir quel est leur prochain coup, et les mouvements subversifs pour savoir comment ils vont évoluer, puis de faire remonter les informations sur les menaces vers le ministère des affaires étrangères pour assurer au mieux la protection des Français à l'étranger.

M. le président Thomas Gassilloud. Messieurs, je vous remercie.

Crédit photo : Assemblée Nationale

Vers une Conscience Historique Européenne : Défis et Opportunités

Category: 2020-2030,Actualités,Europe de l'Est,Europe de l'Ouest,Livres et publications,Numérique,Union Européenne
10 janvier 2025



[Extrait de la résolution du Parlement européen](#) du 17 janvier 2024 sur la conscience historique européenne : Ce texte aborde la gestion complexe du passé européen, marqué par des histoires nationales diverses et parfois conflictuelles, comme un élément à double tranchant, présentant à la fois des risques et des opportunités. Il met en évidence les difficultés inhérentes à toute tentative de politisation de l'histoire, tout en reconnaissant le potentiel éducatif des périodes sombres du passé européen pour éviter la répétition des erreurs et promouvoir des sociétés démocratiques et inclusives.

Cette résolution insiste sur l'importance d'une conscience historique informée en Europe, qui nécessite une approche large et critique de l'histoire, intégrant les perspectives sous-représentées et promouvant des méthodes d'enseignement innovantes. Il appelle à une culture de la mémoire émanant des citoyens, basée sur des valeurs européennes communes, et souligne le rôle central de l'éducation dans la mise à jour des curriculums pour favoriser une compréhension supranationale de l'histoire.

Aborder le passé de l'Europe comme un risque et une opportunité

Le Parlement européen,

1. reconnaît que les histoires diverses et souvent conflictuelles des nations et des États européens rendent difficile et potentiellement dangereux tout effort pour gérer l'histoire au

niveau politique, et que les tentatives visant à influencer la manière de commémorer et d'interpréter le passé s'avèrent toujours difficiles;

2. souligne le potentiel du principe de *l'istoria magistra vitae* et estime en particulier que les périodes tragiques et les éléments sombres de l'histoire de l'Europe sont un rappel vigoureux des erreurs du passé à ne pas répéter, mais également un appel à œuvrer ensemble en faveur de sociétés démocratiques et inclusives dans l'Union et le reste du monde;

3. estime qu'une approche responsable, factuelle et critique de l'histoire, axée sur les valeurs européennes communes, est une condition *sine qua non* pour tout organe politique démocratique, afin de sensibiliser les générations actuelles et futures aux réalisations et aux aberrations du passé, de renforcer un discours public faisant preuve d'esprit critique, et de favoriser la compréhension et la réconciliation au sein de certains groupes sociaux, nations et États et entre ceux-ci;

Politique du passé dans l'Union européenne - une évaluation critique

4. souligne la nécessité d'une évaluation honnête de la «politique du passé» de l'Union, par laquelle elle s'est efforcée de donner plus de légitimité au projet européen, de renforcer un sentiment d'appartenance à l'Europe et d'encourager la coexistence pacifique des peuples du continent, en reconnaissant de manière égale les réalisations et les lacunes existantes et en examinant attentivement les moyens par lesquels les citoyens ont été encouragés à se confronter au passé;

5. salue l'ensemble des initiatives passées et présentes au niveau européen visant à promouvoir une mémoire historique européenne commune, notamment la Journée commémorative de l'Holocauste, la Journée européenne de commémoration des victimes de tous les régimes totalitaires et autoritaires, la mise en place d'un volet consacré à la mémoire dans l'ancien programme «*l'Europe pour les citoyens*» et dans le programme actuel «*Citoyenneté, égalité, droits et valeurs*» (CERV), ainsi que les diverses résolutions du Parlement telles que celle du 2 avril 2009 sur la conscience européenne et le totalitarisme et celle du 19 septembre 2019 sur l'importance de la mémoire européenne pour l'avenir de l'Europe;

6. se déclare préoccupé par la persistance d'une concurrence latente et d'une incompatibilité partielle entre les différentes conceptions de la mémoire et cultures du souvenir en Europe, notamment entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, mais aussi entre les pays et les nations de certaines parties du continent; souligne que tous les pays européens ont des expériences à la fois concordantes et divergentes qui appartiennent à une histoire européenne commune; reconnaît les crimes commis par les régimes totalitaires nazis, fascistes et communistes, et à l'époque du colonialisme, et le rôle que ces crimes ont joué dans la formation des perceptions de l'histoire en Europe; souligne la nécessité de réduire les fractures régionales et idéologiques existantes en matière de prise de conscience historique entre les pays et les peuples européens, afin de créer un espace commun de dialogue, de compréhension et de respect mutuels;

7. reconnaît que les horreurs du passé servent de «mythe fondateur négatif» et donnent un

sens profond au projet de paix européen, mais constate que le souci de l'Union de raconter son histoire *ex negativo* risque de nourrir une conception téléologique, simpliste et manichéenne de l'histoire, ce qui pourrait nuire à une compréhension pleinement informée du passé complexe de l'Europe et réduire les incitations à remettre en cause les stéréotypes et les vaches sacrées des histoires nationales;

Vers une conscience historique informée en Europe

8. reconnaît la nécessité d'une compréhension plus large et plus globale de l'histoire européenne pour qu'émerge une conscience historique européenne critique et capable de se remettre en question, notamment en élargissant le champ des initiatives européennes actuelles liées au travail de mémoire, en tenant dûment compte également des groupes qui ont été sous-représentés jusqu'à présent, et en promouvant de nouvelles méthodes d'enseignement de l'histoire;

9. souligne qu'il importe de s'écarter d'une «culture du souvenir» européenne principalement imposée par les autorités dans le souci de définir ce dont les Européens devraient se souvenir, et de se tourner vers une «culture du souvenir» émanant de la population et axée sur les citoyens, fondée sur des valeurs et des principes européens communs, en se concentrant sur le développement des capacités de réexamen critique du passé aux niveaux local, régional, national et européen, avec la participation des organisations de la société civile;

10. reconnaît qu'il est fondamental d'examiner le passé de l'Europe à la lumière des valeurs européennes fondamentales consacrées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne, et des traditions éthiques et philosophiques qui sous-tendent ces valeurs, ainsi que de créer un espace de discussion ouvert qui permette également d'aborder des éléments difficiles des histoires nationales et qui garantisse une compréhension mutuelle et une réconciliation entre les différentes nations européennes et à l'intérieur de ces dernières, ainsi qu'entre les nations européennes et le reste du monde;

11. estime que la liberté d'enseigner, d'étudier et de mener des recherches, y compris le libre accès aux archives et aux sources, parallèlement à la liberté d'expression artistique, est une condition préalable à la production et à la diffusion de connaissances impartiales et fondées sur des données probantes dans les sociétés démocratiques, et à un traitement critique de l'histoire en particulier; invite la Commission et les États membres à protéger ces libertés qui sont actuellement menacées, en particulier par des cas de détournement des lois relatives à la mémoire, y compris en recourant au mécanisme européen de protection de l'état de droit;

12. souligne le rôle essentiel de l'éducation et invite les États membres à actualiser leurs programmes d'études et méthodes d'enseignement existants afin de faire passer l'histoire européenne et mondiale avant l'histoire nationale, et de mettre davantage l'accent sur une compréhension supranationale de l'histoire, notamment en permettant des perspectives multiples sur l'histoire et en encourageant les styles d'enseignement correspondants qui privilégient la réflexion et la discussion plutôt que le transfert de connaissances, et qui ont pour objectif général d'amener les étudiants à «apprendre à penser» plutôt que de leur dire «ce qu'ils doivent penser»;

13. souligne combien l'apprentissage de l'intégration européenne, de l'histoire, des

institutions et des valeurs fondamentales de l'Union ainsi que de la citoyenneté européenne est indispensable à l'émergence d'un sentiment d'appartenance européenne; demande que l'enseignement de l'histoire européenne et de l'intégration européenne, qui doit être envisagée dans un contexte global, et l'éducation à la citoyenneté européenne fassent partie intégrante des systèmes éducatifs nationaux; reconnaît les efforts déployés au niveau de l'Union pour améliorer les connaissances sur l'Union et son histoire, notamment avec les actions dites «Jean Monnet»; invite la Commission et les États membres à travailler, notamment dans le cadre du groupe de travail sur l'égalité et les valeurs de l'Espace européen de l'éducation, à l'élaboration d'éléments spécifiquement axés sur le développement d'une conscience historique européenne, et à élaborer conjointement un «manuel de l'UE» pour les activités pédagogiques fournissant des orientations communes ainsi que des faits et des chiffres impartiaux pour l'enseignement de l'histoire européenne;

14. estime que le chauvinisme, les stéréotypes sexistes, les asymétries de pouvoir et les inégalités structurelles sont profondément ancrés dans l'histoire européenne, et déplore l'absence d'une approche suffisamment multiculturelle et sensible au genre dans l'enseignement de l'histoire; considère qu'il est essentiel de lutter contre la marginalisation des femmes et d'autres groupes de la société sous-représentés dans l'histoire, et invite les États membres à accorder une attention accrue aux programmes scolaires nationaux;

15. souligne la nécessité d'un enseignement interdisciplinaire et intersectionnel de l'histoire qui applique une pédagogie innovante et centrée sur l'apprenant, en utilisant par exemple des outils interactifs, des méthodes de narration et des approches fondées sur les enseignements tirés pour toutes les générations, qui utilise un ensemble complet de sources, de technologies et de matériels d'apprentissage, y compris des manuels d'histoire transfrontaliers et transnationaux et des récits oraux, et qui encourage les capacités d'analyse et de réflexion critique;

16. reconnaît le rôle central joué par les enseignants dans la création et la transmission des compétences nécessaires à la compréhension et à l'évaluation critique des faits historiques, et souligne qu'il est important que les enseignants non seulement reçoivent une formation adéquate, mais s'engagent également à se perfectionner de manière continue, y compris par des activités d'apprentissage entre pairs et par le partage des meilleures pratiques, à la fois au niveau national et transnational; souligne, dans ce contexte, la valeur ajoutée des académies Erasmus + des enseignants;

17. invite les États membres à fournir du matériel d'enseignement (de l'histoire) et des formations sur mesure qui permettent aux enseignants de mieux se concentrer sur les aspects transnationaux et les multiples facettes de l'histoire, qui transmettent des principes didactiques adéquats et les principes d'un enseignement moderne et qui visent avant tout à former des jeunes qui réfléchissent par eux-mêmes;

18. souligne qu'il est très utile de collecter des données et de comparer et d'évaluer les méthodes et les outils d'enseignement de l'histoire, et salue le travail des organisations gouvernementales et non gouvernementales spécialisées actives dans ce domaine, y compris l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe du Conseil de l'Europe et EUROCLIO; souligne qu'il importe que davantage d'États membres de l'Union participent à l'Observatoire;

19. reconnaît le potentiel des musées qui abordent de manière critique l'histoire contestée de l'Europe en tant qu'outil d'apprentissage du passé et de renforcement de la conscience historique, en particulier la «*Maison de l'histoire européenne*», en tant que projet phare pour lequel des ressources suffisantes devraient être mises à disposition afin d'assurer un rayonnement plus large auprès du public européen;

20. insiste sur l'importance de préserver le riche patrimoine culturel et historique de l'Europe et les lieux de mémoire, en particulier comme moyen de développer une conscience historique critique, à condition qu'ils ne soient pas détournés à des fins idéologiques, et souligne le rôle que le label du patrimoine européen et les institutions indépendantes œuvrant à la promotion du patrimoine européen, tant matériel qu'immatériel, peuvent jouer à cet égard; encourage les États membres à intensifier leurs efforts pour identifier et protéger les lieux de mémoire démocratique, en particulier ceux qui sont liés aux groupes sous-représentés; souligne le potentiel d'Europeana en tant que bibliothèque numérique, archive, musée et plateforme éducative de l'Europe;

21. reconnaît le potentiel des médias numériques et le niveau croissant de numérisation dans l'éducation, tout en se déclarant profondément préoccupé par le fait que les canaux numériques sont de plus en plus souvent utilisés de manière abusive à des fins de manipulation politique et de diffusion de la désinformation, y compris en ce qui concerne l'histoire, comme illustré par le révisionnisme historique pratiqué par la Russie dans le contexte de sa guerre d'agression contre l'Ukraine; invite la Commission et les États membres à intensifier leurs efforts pour renforcer l'éducation aux médias et au numérique et pour doter les enseignants et les étudiants de compétences et d'outils adéquats facilitant un enseignement de l'histoire fondé sur les faits, et leur permettant d'identifier, de contextualiser et d'analyser les sources historiques aussi bien traditionnelles que modernes;

22. souligne que les possibilités de mobilité transfrontalière à des fins d'apprentissage offertes par les programmes de mobilité européens et autres favorisent les échanges d'idées et promeuvent les connaissances transversales ainsi que la compréhension interculturelle, en contribuant à faire tomber les barrières nationales et en permettant une meilleure compréhension du passé et du présent;

23. demande à la Commission et aux États membres de renforcer les outils actuellement disponibles au niveau européen afin de favoriser l'émergence d'une conscience historique européenne critique et capable d'autoréflexion, en particulier le programme Erasmus+, qui soutient la mobilité et l'apprentissage interculturel, en tant qu'instruments essentiels pour améliorer la compréhension des autres cultures et nations, ainsi que le programme CERV, qui prête un appui à des projets transnationaux portant sur le souvenir historique et promeut l'engagement civique;

24. demande aux institutions européennes, aux États membres, aux pays candidats et aux pays candidats potentiels, aux établissements d'enseignement et aux acteurs de la société civile de redoubler d'efforts pour promouvoir la réconciliation, s'abstenir de toute tentative d'instrumentalisation de l'histoire à des fins politiques et lutter contre le révisionnisme et le déni de la réalité historique tant dans l'Union européenne que dans les pays tiers; rappelle l'importance de ces éléments dans la perspective des futurs élargissements de l'Union;

Perspectives: l'héritage du passé et l'avenir de l'Union

25. adhère à l'idéal d'une «*culture de la mémoire*» et d'une conscience historique fondée sur des valeurs et des pratiques européennes communes dans la façon d'aborder le passé, tout en évitant les nivellements ou les simplifications excessifs de l'histoire;

26. espère que, sur la base d'une autoréflexion critique portant sur l'histoire et la responsabilité historique au niveau national, un discours réflexif véritablement européen sur le passé du continent puisse voir le jour, sans que l'histoire ne soit détournée à des fins politiques, et exprime l'espoir qu'une «communauté de destin» entre les peuples européens émergera d'un travail historique commun;

27. estime que les mémoires collectives finiront par contribuer à une sphère publique européenne et par s'y fondre, une sphère dans laquelle les différentes cultures du souvenir se complètent au lieu de s'opposer, et où le traitement de l'histoire devient une question d'action civique et non plus une affaire politique;

1935-1940 : Les services spéciaux face à la montée des périls

Category: 1935-1940,2ème Guerre Mondiale (1939-1945),Colonel Paul Paillole,Comment fonctionne un service de contre-espionnage ?,Comment fonctionne un SR (service de renseignement) ?,Comment les Services Spéciaux français étaient-ils organisés ?,Europe de l'Ouest,Extraits de bulletin,Général Guy Schlessler,Général Louis Rivet,Livres et publications,Renseignement,Services allemands,Services français,SR Guerre (Kleber)
10 janvier 2025



Photo : général Louis Rivet, chef du contre-espionnage et des services de renseignement (1936-1944)

1er extrait de la série : "Retour sur les heurs et malheurs du service de renseignement de l'armée avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale"

Au milieu des années 1930, le Service de Renseignement (SR) existe depuis un peu plus de soixante ans(1). Créé sur une base minimale et doté de moyens dérisoires(2) au lendemain de la guerre de 1870(3), il s'est étoffé au fil du temps. D'une part à la faveur de la première Guerre Mondiale. D'autre part à la suite des recommandations contenues dans les rapports présentés en 1932 et 1933 par le **colonel Lainey**(4), lequel avait plaidé, à juste raison, pour un renforcement du réseau des postes déployés aux frontières (ce qui débouchera, entre autres, sur la création du Bureau d'Études du Nord-Est à Lille) et pour un effort plus marqué dans le domaine des moyens techniques.

Au moment où le **colonel Rivet** en prend le commandement au mois de juin 1936 (c'est-à-dire à peine trois mois après le choc majeur qu'a été l'occupation de la Rhénanie), le SR/SCR peut être caractérisé sur les bases suivantes :

1. C'est une institution de caractère militaire et, plus précisément, une composante de l'État-Major, chargée tout à la fois de collecter un maximum de renseignements à l'étranger(5) et de contrecarrer les entreprises d'espionnage, quelle qu'en soit la nature et d'où qu'elles viennent. Ce qui apparaît a priori comme une évidence n'en mérite pas moins d'être précisé. D'une part parce que le SR/SCR n'est qu'un des acteurs du

renseignement (qu'il partage avec le SR/Marine et, à partir de 1938, avec le SR Intercolonial) et du contre-espionnage (l'ensemble des procédures étant diligentées et gérées par la Surveillance du Territoire). Ensuite parce qu'il ne rapporte qu'à la hiérarchie militaire (soit directement, soit par le biais du 2e Bureau) et n'est que rarement en contact avec l'échelon politique, sauf à ce que l'échelon politique le sollicite directement(6).

2. C'est une institution dont les moyens sont comptés, pour ne pas dire contraints, qu'il s'agisse de ses moyens en personnel(7), de ses moyens financiers(8) ou de ses moyens techniques(9). Comme c'est souvent le cas dans l'institution militaire, a fortiori dans le milieu du renseignement, les cadres sont recrutés par cooptation(10). Il n'est pas rare qu'ils y fassent l'essentiel de leur carrière(11) ou qu'ils y reviennent après y avoir servi(12).
3. C'est une institution dont l'image et la réputation ont été durablement et profondément ternies par l'**affaire Dreyfus**, et ce à double titre. D'abord dans l'opinion publique, comme on le constatera lorsqu'une campagne de Presse sera lancée après l'arrestation de l'intendant Frogé, convaincu d'espionnage et condamné en 1935 à cinq ans de prison, c'est-à-dire au maximum de la peine applicable à l'époque(13). Ensuite, ce qui est plus surprenant, au moins a priori, dans l'institution militaire elle-même, car le fait de passer ou d'être passé par le SR/SCR n'est considéré ni comme valorisant, ni comme « porteur » dans une carrière d'officier. Le fait qu'aucun de ceux qui l'ont commandé n'ait dépassé le grade de colonel (à l'exception de Louis Rivet qui n'a accédé au grade d'officier général que lors de son départ en retraite et à la demande insistante de Jacques Soustelle) n'est pas le fait du hasard.
4. Loin de vivre en vase clos et d'être un « électron libre » dans le système administratif, le SR/SCR doit, par la force des choses, travailler et « cohabiter » avec un certain nombre de partenaires autres que l'État-Major(14) et les services du ministère de la Guerre. Pour autant que les archives permettent d'en juger, les rapports avec les services du ministère de l'Intérieur (Direction Générale de la Sûreté Nationale, Surveillance du Territoire, 5e Section des Renseignements Généraux de la Préfecture de Police) et avec ceux du ministère de la Justice, où le SR/SCR dispose d'un correspondant privilégié et d'un relais efficace en la personne d'**Henry Corvisy**(15), peuvent être qualifiés d'apaisés, à défaut d'être pleinement harmonieux (notamment parce que la compétence des juridictions civiles à traiter les affaires d'espionnage est considérée comme approximative et les peines qu'elles prononcent comme insuffisantes par construction).

À l'inverse, les rapports avec les services du ministère des Affaires étrangères ont été le plus souvent conflictuels, pour ne pas dire tendus. D'une part parce qu'ils se sont opposés autant qu'ils l'ont pu à la nomination d'agents opérant sous couverture diplomatique, y compris dans des cas où elle était pleinement justifiée(16). D'autre part parce que, comme une bonne partie de l'administration et de la classe politique, ils n'ont compris que partiellement et tardivement ce qu'impliquait la lutte contre les entreprises de l'Axe, que ce soit sur le terrain de l'espionnage ou sur celui de la propagande(17). Ils persisteront à s'opposer jusqu'au mois de juin 1939 à l'expulsion d'**Otto Abetz**, organisateur et plaque tournante de la propagande du Reich en France(18). Après la déclaration de guerre, ils s'opposeront également à la fermeture des consulats italiens dans la zone des Armées alors qu'ils étaient communément utilisés par

l'Abwehr pour collecter un maximum de renseignements d'ordre militaire, motif pris de ce qu'il ne faut ni « jeter Mussolini dans les bras d'Hitler » (dans un contexte où le Pacte d'Acier avait été signé au mois de mai 1939), ni le pousser à déclarer la guerre à la France » (ce qu'il fera, en tout état de cause, au début du mois de juin 1940). « Le SR dut combattre deux adversaires principaux : le contre-espionnage allemand et le ministère des Affaires étrangères. Des deux, ce fut le second qui entrava le plus efficacement notre action », écrira après la signature de l'armistice le commandant Navarre (qui avait passé les années 1937 à 1940 à la section « Allemagne » du SR)(19).

Si surprenant que cela puisse paraître aujourd'hui, il n'y a pas de branche « Action » au SR/SCR, à l'inverse de ce qu'on observe à l'époque en Grande-Bretagne par exemple(20). La section MG (pour Matériel de Guerre) du 5e Bureau (qui regroupe depuis la déclaration de guerre le 2e Bureau et le SR/SCR) ne commencera à s'intéresser au sabotage que dans les derniers mois de l'année 1939(21). Aucune des opérations envisagées en liaison plus ou moins étroite avec l'allié britannique (l'obstruction du Danube notamment) ne débouchera sur quoi que ce soit. Il faudra attendre les premiers mois de l'année 1943 pour que le commandant Lejeune soit chargé de jeter les bases d'un service « Action » à la DSR-SM(22), mission dont l'objet même devint caduc après la création de la DGSS(23) à la fin du mois de novembre 1943 et, plus encore, après la fusion effective du BCRA et de la DSR-SM à la fin du mois d'avril 1944.

2) Les caractéristiques du SR/SCR et celles de son environnement institutionnel étant posées, reste à savoir si, dans quelle mesure et comment il s'est acquitté de ses missions tout au long des années 1930. Schématiquement parlant, elles sont au nombre de trois :

- **La connaissance, l'analyse et le suivi** du ou des dispositifs mis en place par le ou les pays considérés comme des « adversaires potentiels », l'Allemagne et l'Italie en tout premier lieu.
- **La lutte contre l'espionnage**, quelles qu'en soient la nature et l'origine.
- **L'identification, le signalement, le suivi et la surveillance** de ceux qui sont susceptibles d'être considérés comme « suspects au point de vue national » (suivant la terminologie communément utilisée à l'époque).

2.1) S'agissant de la connaissance, de l'analyse et du suivi actualisé des dispositifs mis en place par les pays considérés comme des « adversaires potentiels » (Allemagne, Italie), le dépouillement des archives(24) ne laisse que peu de place au doute et ne permet pas ou quasiment pas d'instruire le procès du SR/SCR. D'abord parce que les documents disponibles montrent qu'il a compris et analysé, dès avant l'accession d'Hitler au pouvoir, l'objectif poursuivi par l'Allemagne à la fois sur le plan politique et sur le plan militaire, c'est-à-dire vider le Traité de Versailles de sa substance(25).

Ensuite parce qu'il a rapidement mis à jour et à peu près parfaitement suivi les efforts déployés par l'Allemagne dans la première moitié des années 1930 pour contourner les clauses militaires du Traité de Versailles et pour renforcer aussi discrètement que possible à la fois les effectifs et l'équipement de la Reichswehr(26). Enfin parce que les sources de tous ordres dont le SR/SCR disposait, y compris et surtout en Allemagne(27), lui ont permis d'informer le commandement et l'échelon politique de la décision prise par Hitler de rétablir le service militaire obligatoire au mois de mars 1935, d'occuper la zone démilitarisée de la Rhénanie au

mois de mars 1936, de sceller la mort de la Tchécoslovaquie en tant qu'État indépendant au mois de septembre 1938, d'occuper la Bohême-Moravie au mois de mars 1939 et d'envahir la Pologne au mois de septembre 1939.

Les sources disponibles ne permettent manifestement pas de reprocher au SR/SCR de n'avoir pas transmis en temps et heure au commandement et à l'échelon politique les informations nécessaires pour apprécier à la fois les intentions d'Hitler et les conséquences qu'elles étaient susceptibles d'avoir dans l'hypothèse où il déciderait de les mettre à exécution, ce qui, à lire les notes rédigées à l'époque, était présenté comme plus que probable. La question qui reste posée est de savoir pourquoi l'un et l'autre ont fait le choix soit de minimiser, soit de mettre en doute, soit d'ignorer purement et simplement les informations et les analyses dont ils disposaient pour en venir in fine à ne pas les exploiter. Est-ce parce qu'ils ne le jugeaient pas nécessaire (ce qui semble être le cas au mois de mars 1935 et, plus encore, au mois de mars 1936) ou parce qu'ils estimaient ne pas ou ne plus en avoir les moyens, militaires notamment (ce qui est le sentiment dominant avant les accords de Munich) ?

S'agissant de la connaissance, de l'analyse et du suivi régulier du dispositif déployé par l'Allemagne face à la France, l'appréciation qu'il est possible d'en faire, a posteriori et sur la base des archives disponibles, permet de les considérer à tout le moins comme « globalement positives ». On constate, y compris en fin de période, un écart entre les données produites par le SR/ SCR et la réalité telle qu'on la connaît aujourd'hui(28). Ce n'est pas surprenant. D'abord parce que l'exercice ne relève évidemment pas de la science exacte. Ensuite parce que l'accès à l'information était « verrouillé » dans l'Allemagne de l'époque, a fortiori quand elle portait sur un sujet plus que « sensible », ce qui contraignait ceux qui travaillaient sur le potentiel militaire du Reich soit à des approximations, soit à des extrapolations. Enfin parce que, si relative que puisse paraître la précision et/ou la fiabilité des données produites sur tel ou tel point à un moment donné du temps, il reste que le SR/SCR a correctement appréhendé et actualisé à intervalle régulier le dispositif déployé par l'Allemagne bien avant la déclaration de guerre(29) et que le rapport des forces dans le domaine aérien n'a cessé de pencher de plus en plus nettement en faveur du Reich au fil des années, que ce soit quantitativement ou qualitativement(30).

Loin d'être limité à l'ordre de bataille allemand, le SR/SCR a évidemment fait le même travail sur le dispositif italien, notamment à partir de la seconde moitié de l'année 1938. Il a été, pour l'essentiel, le fait du poste de Marseille(31) et de ses annexes, celles de Nice, de Chambéry et d'Annemasse en tout premier lieu.

La lutte contre l'espionnage a été une des missions essentielles du SR/SCR dans la seconde moitié des années 1930. Elle a pris une importance croissante au fil des années. D'une part parce que la perception de la menace que représentent les ingérences étrangères, celles de l'Allemagne et de l'Italie en tout premier lieu, est beaucoup plus aiguë en fin de période qu'en début de période. D'autre part parce que les instruments utilisés et les moyens déployés pour lutter contre l'espionnage ont sensiblement évolué sur la période considérée.

Les textes permettant de réprimer l'espionnage ont changé du tout au tout. À la loi du 18 avril 1886, qui était communément considérée comme inopérante(32) et dont l'application avait été de jure suspendue pendant la Première Guerre mondiale(33), va succéder, non sans mal(34), la

loi du 26 janvier 1934. Même si elle comble à tout le moins une partie des lacunes dont souffrait la loi du 18 avril 1886, elle ne règle qu'une partie des problèmes posés. D'une part parce que l'espionnage reste considéré comme un délit (au lieu d'être considéré comme un crime, comme il l'est en Allemagne). D'autre part parce que la peine applicable en matière d'espionnage est limitée à cinq ans de prison alors même que l'espionnage est passible de la peine de mort en Allemagne(35). Il n'en reste pas moins que le nombre des prévenus soupçonnés d'espionnage augmente fortement, passant de 18 par an en moyenne entre 1930 et 1933 à 95 en 1934 et 141 en 1935(36).

D'abord parce que le décret-loi du 30 octobre 1935 va donner compétence aux tribunaux militaires pour statuer à tout le moins sur une partie des dossiers d'espionnage et leur donner la faculté de prononcer des peines supérieures à cinq ans de prison. Ensuite parce que le décret-loi du 17 juin 1938 étend la compétence des tribunaux militaires à l'ensemble des dossiers d'espionnage et fait de l'espionnage un crime de droit commun, justiciable des travaux forcés et de la peine de mort. Enfin parce que le décret-loi du 29 juillet 1939 va définir et détailler les actes considérés comme relevant de l'espionnage, tous étant passibles de la peine de mort, que ce soit en temps de guerre (ce qui avait été le cas entre 1914 et 1918) ou en temps de paix(37).

Dans le même temps, les moyens consacrés à la lutte contre l'espionnage vont être à la fois « professionnalisés » et renforcés. C'est moins, voire beaucoup moins, vrai pour la SCR(38) que pour l'instance chargée de diligenter les enquêtes et les procédures, c'est à dire la Sûreté Nationale. Alors que la lutte contre l'espionnage n'était qu'une des missions confiées à 136 « commissaires spéciaux » de la Sûreté, les choses changent du tout au tout au milieu des années 1930.

D'abord parce que le ministère de l'Intérieur va créer au mois d'avril 1934 un service spécialisé dans la lutte contre l'espionnage(39), n'ayant pas de comptes à rendre au corps préfectoral et rattaché au Contrôle Général de la Surveillance du Territoire(40). Ensuite parce que l'organisation même de la Surveillance du Territoire est progressivement rationalisée, notamment par rapport à celle des Armées(41). Enfin parce que ses effectifs vont sensiblement augmenter, passant d'une trentaine de fonctionnaires au milieu des années 1930 à une centaine de fonctionnaires à la veille de la déclaration de guerre(42).

2.2.3) La perception croissante de l'ampleur prise ou susceptible de l'être par les ingérences de l'Axe, le durcissement de l'arsenal répressif et le renforcement marqué des moyens dévolus à la Surveillance du Territoire(43) vont rapidement produire des résultats. D'une part parce que les peines prononcées à partir de 1936, pour une bonne part par les tribunaux militaires, sont sensiblement plus lourdes qu'elles ne l'étaient dans la première moitié des années 1930(44). D'autre part parce que le nombre des arrestations augmente dans des proportions significatives(45). D'après le décompte opéré par la SCR sur la base des comptes-rendus qui lui sont adressés au jour le jour, leur nombre serait passé de 45 en 1935 à 97 en 1936, 153 en 1937, 274 en 1938 et 494 sur les huit premiers mois de l'année 1939. Il va « exploser » après l'ouverture des hostilités et la déclaration de l'état de siège, lequel a - entre autres - pour conséquence de transférer les pouvoirs de police à l'autorité militaire. On compte 221 arrestations pendant les quatre derniers mois de l'année 1939(46) et 1251 sur l'ensemble de l'année 1940, la plupart d'entre elles intervenant avant la signature de l'armistice.

Si spectaculaires qu'ils puissent paraître, les chiffres précités et, plus encore, l'évolution dont ils témoignent méritent d'être nuancés. D'abord parce que toutes les arrestations ne débouchent ni sur un ordre d'informer, ni sur une condamnation, une partie d'entre elles se soldant soit par un acquittement, soit par un non-lieu. Ensuite parce qu'une fraction non négligeable de ceux qui sont arrêtés pour espionnage à partir de l'été 1939 ne seront jamais jugés, beaucoup profitant de l'exode pour s'évader. Enfin parce qu'une partie de ceux qui ont été jugés, condamnés pour espionnage et incarcérés seront libérés juste avant ou juste après l'armistice par l'occupant ou sous la pression de l'occupant(47).

L'identification, le signalement et, le cas échéant, la surveillance ou le suivi de ceux qui sont, à tort ou à raison, soupçonnés d'être « suspects au point de vue national » constituent le quotidien du SR/SCR et de ses postes en région. Les renseignements et les demandes d'enquête(48) qui les concernent représentent une fraction plus que significative des courriers et, d'une façon générale, des dossiers contenus dans les cartons de la série 7 NN(49).

On peut les caractériser comme suit :

2.3.1) Ils couvrent **un spectre très large de personnes physiques et morales**, qu'elles soient de nationalité française ou, ce qui est fréquent, de nationalité étrangère. La qualité des renseignements qu'ils contiennent est pour le moins inégale. Elle peut être considérée comme bonne, voire plus, notamment quand les renseignements donnés sont de première main et quand ils proviennent d'interceptions « techniques »(50) ou, à l'inverse, « approximative », voire à ce point faible qu'on peut les assimiler à des ragots. Une partie non négligeable des enquêtes demandées par le SR/SCR montre que les renseignements invoqués pour justifier la saisine des services de police sont soit empreints de malveillance, soit à peu près dénués de tout fondement(51).

2.3.2) Ils montrent que le SR/SCR a une conception pour le moins « extensive » de sa mission. Loin de se borner à identifier et surveiller les individus, les associations et les mouvements susceptibles de porter préjudice soit à la sûreté extérieure de l'État, soit à l'intérêt supérieur de la Défense Nationale, a fortiori quand ils sont originaires des puissances de l'Axe(52) ou quand ils en sont proches à un titre ou à un autre(53), le SR/SCR travaille, pour ainsi dire, « tous azimuts », surveillant tout à la fois les mouvements autonomistes, en particulier en Alsace(54), les mouvements qui militent soit contre le statu quo, soit pour l'accession à l'indépendance en AFN(55) et, d'une façon plus générale, tous ceux dont le « profil », les convictions et l'activité sont considérés comme une menace, au moins potentielle. On y trouve pêle-mêle des cercles et des personnalités classées soit à l'extrême gauche, soit à l'extrême droite, les premiers étant soumis à surveillance car considérés comme proches de l'URSS ou de la mouvance « radicale de la République espagnole et les seconds l'étant car considérés comme proches de l'Allemagne et/ou de l'Italie. Font, indifféremment et entre autres, l'objet d'une attention, pour ne pas dire d'une vigilance, particulière le PCF et ses dirigeants les plus en vue(56), **Marceau Pivert**, leader de la tendance « Gauche Révolutionnaire » de la SFIO et jugé proche du POUM(57), **Marcel Bucard** (fondateur et principal dirigeant du « Mouvement Franciste »), **François Coty** (fondateur en 1933 de « Solidarité Française ») ou **Eugène Deloncle**, fondateur de l'OSARN, plus connue sous le nom de CSAR(58). Sans revenir sur les responsabilités qui reviennent au SR/SCR dans la gestion du Carnet B(59), le contrôle des établissements travaillant ou susceptibles de travailler pour le compte de la Défense

Nationale(60) ou la surveillance de la main-d'œuvre étrangère, notamment celle qui est employée sur les chantiers de la ligne Maginot(61) ou dans les familles d'officiers, en particulier quand elles vivent à l'étranger, les sources disponibles montrent que le champ d'action du SR/SCR est ou devient tel au fil du temps qu'il finit par déborder le terrain technique pour prendre un caractère beaucoup plus large, pour ne pas dire un caractère « global »(62).

Si constants et réels qu'ils aient pu être(63), la vigilance et le suivi mis en place, à plus ou moins juste titre suivant les cas, par le SR/SCR n'en ont pas moins rencontré une limite importante, au demeurant ressentie et reconnue par ses chefs, le **général Schlessler** notamment(64). Elle porte sur les problèmes rencontrés pour contrecarrer la propagande du Reich et l'influence qu'elle pouvait avoir sur toute une partie de la société française, en particulier par le biais de la Presse, un certain nombre de titres étant d'autant plus enclins à la complaisance (pour ne pas dire plus) qu'ils étaient, directement ou indirectement, soutenus, financièrement parlant, soit par l'ambassade d'Allemagne à Paris, soit par Berlin. Rien n'avait préparé les cadres du SR/SCR (qui s'interdisaient, sauf exception, toute forme de contact avec la Presse) à combattre ce qu'on appellerait aujourd'hui une « diplomatie d'influence » et, plus encore, à en prévenir les effets. Ils ont manifestement eu le sentiment d'être confrontés à un phénomène qu'ils ne connaissaient pas ou peu et qu'ils n'avaient pas les moyens de maîtriser si peu que ce soit. Le fait qu'ils se soient de plus en plus intéressés à la Presse, à son financement et aux rapports qu'un certain nombre de journalistes entretenaient avec les puissances de l'Axe, l'Allemagne en tout premier lieu, à partir de la seconde moitié des années 1930 n'est pas le fait du hasard et doit être interprété comme un signe des temps. Il faudra attendre les mois précédant la déclaration de guerre pour qu'ils commencent à récolter les fruits de leur travail et à enregistrer des succès tangibles sur ce terrain, comme l'attestent l'expulsion d'**Otto Abetz** (obtenue, non sans mal, à la fin du mois de juin 1939 sur arbitrage d'Édouard Daladier), l'arrestation pour espionnage d'**Heinrich Baron**, journaliste accrédité à Paris et, plus encore, les poursuites engagées au mois de juillet 1939 contre **Aloïs Aubin**, journaliste au Temps, et Julien Poirier, journaliste au Figaro, qui opéraient l'un et l'autre, moyennant rétribution, pour le compte d'un réseau constitué et dirigé par la **baronne von Einem**(65).

Au début de l'année 1940, le SR/SCR peut légitimement avoir le sentiment du devoir accompli, que ce soit dans le domaine de l'acquisition du renseignement ou dans celui du contre-espionnage. Il a aussi, davantage encore peut-être, le sentiment d'être ou d'avoir été « une voix qui crie dans le désert », les informations et les analyses qu'il n'a cessé d'adresser au commandement et, dans une moindre mesure, à l'échelon politique ayant été, à tout le moins jusqu'aux derniers mois de l'année 1938, largement ignorées, **Édouard Daladier** n'étant guère qu'une exception à cet égard. Ses chefs et l'essentiel de ses cadres, à commencer par ceux qui travaillent ou qui ont travaillé à la section « Allemagne » du SR et à celle de la SCR, en sont d'autant plus à la fois amers et inquiets qu'ils savent ce qu'est réellement le rapport des forces entre la France et l'Allemagne(66).

Dans le témoignage oral qu'il a laissé au Service Historique de la Défense(67), le **colonel Paillole** (qui était à la fin des années 1930 l'adjoint du lieutenant-colonel Schlessler à la SCR) rapporte une anecdote qui n'est pas sans rappeler ce qu'il avait vécu avant la guerre. Intervenant devant une partie des cadres de la DGSE dans le courant des années 1990, un de ses auditeurs l'interroge sur la conduite à tenir si et quand les informations et les analyses

qu'il transmet ne sont prises en compte et exploitées ni par sa hiérarchie, ni par l'échelon politique, exactement comme ce fut le cas, au moins pour l'essentiel, tout au long des années 1930. Pris de court par la question qui lui est posée, il ne peut qu'avouer qu'il n'est pas en mesure d'y répondre. Comme l'a écrit en son temps **Marguerite Yourcenar**, « on a souvent tort d'avoir raison trop tôt ». La formule n'a rien perdu de sa pertinence. Elle reste d'actualité à bien des égards, y compris dans le domaine du renseignement.

Jacques de Lajugie

Administrateur de l'AASSDN

NOTES DE L'AUTEUR

(1) La Section de Centralisation du Renseignement, chargée du contre-espionnage, ne sera créée qu'à la fin de l'année 1915. Elle sera confiée au commandant Ladoux (qui traitera, entre autres, le dossier Mata Hari).

(2) En 1894 (i.e. au moment où éclate l'affaire Dreyfus), la « Section de Statistique et de Reconnaissance Militaire (devenue « Section de Statistique ») comprend en tout et pour tout cinq officiers et quatre auxiliaires.

(3) Laquelle avait mis en lumière la carence à peu près totale de l'armée de Terre en matière de renseignement.

(4) Le colonel Lainey avait commandé le SR/SCR entre 1924 et 1928. Il sera de ceux qui remarqueront le travail fourni par le lieutenant-colonel Rivet, à Varsovie notamment, et qui plaideront, le moment venu, en faveur de sa nomination à la tête du SR/SCR.

(5) Renseignements dont le 2e Bureau a pour mission de faire une synthèse à destination du commandement.

(6) Le colonel Rivet sera sollicité directement par Léon Blum et par Édouard Daladier. Le SR/SCR participera, par ailleurs, aux réunions interministérielles que Léon Blum demandera à Marx Dormoy d'organiser sur le renseignement à partir du mois de février 1937. Il n'en sortira malheureusement pas grand-chose.

(7) On ne trouve dans les archives ni un document exhaustif, ni un document fiable sur les effectifs du SR/SCR. On peut évaluer à un peu plus de 120 (Paris et province) le nombre de ses cadres à la veille de la guerre. Une partie d'entre eux sont des civils (11 sur 81 à la SCR au début du mois de février 1940).

(8) À titre d'exemple, le SR/SCR ne disposait que d'un véhicule de service et d'un poste E/R en 1938.

(9) Le budget du SR/SCR ne dépassait pas 15 MF (soit l'équivalent de 8 M€ 2022) en 1939. Ce chiffre n'en est pas moins trompeur car il ne comprend ni les dépenses de personnel (qui sont imputées sur le budget du ministère de la Guerre), ni les fonds secrets, ni les prélèvements susceptibles d'être effectués sur la « cagnotte » du Service (dont le montant avait sensiblement augmenté pendant la Première Guerre mondiale).

(10) « Je ne recrute que des gens que je connais » dit le commandant Darbou au lieutenant Rigaud, candidat à un poste au Bureau d'Études du Nord-Est (BENE) à Lille. Dans ses « Carnets », le colonel Rivet note qu'un chef de corps vient le voir pour lui recommander un de ses officiers, le lieutenant d'Hoffelize (qui dirigera plus tard le poste TR 125 de Barcelone).

(11) Tel est le cas, entre autres, du colonel Paillole, du colonel Bonnefous, du lieutenant-colonel Doudot et du colonel Lafont (plus connu sous le pseudonyme de

« Verneuil »).

(12) Tel est le cas, entre autres, du général Schlessler et, dans une moindre mesure, du général Rivet.

(13) Dans sa livraison en date du 20 juillet 1936, le « Cahier des Droits de l'Homme » consacre un article de deux pages à l'affaire Frogé. Il est intitulé : « Une machination du 2e Bureau contre Frogé ? ».

(14) Avec le 2e Bureau en tout premier lieu, étant précisé que les rapports entre le colonel Rivet et le colonel Gauché, chef du 2e Bureau entre 1935 et 1940, sont manifestement « fluides » sur la période considérée. Ils le seront également avec le successeur du colonel Gauché, le colonel Baril.

(15) Henry Corvisy sera nommé directeur des Affaires Criminelles et des Grâces au mois de décembre 1940. Il le restera jusqu'au mois de janvier 1944. Il recommandera quasiment toujours au Maréchal Pétain (qui suivra son avis) de rejeter les recours en grâce présentés par les justiciables condamnés à mort pour espionnage. Tel sera le cas, entre autres, dans l'affaire Devillers, agent de pénétration que l'Abwehr avait infiltré au cœur du mouvement « Combat ».

(16) Cf. le cas de Maurice Dejean qui « opérera », plusieurs années durant, au Service de Presse de l'ambassade de France à Berlin.

(17) C'est d'autant plus surprenant que les ambassadeurs qui se sont succédé à Berlin entre le début des années 1930 et la déclaration de guerre, André François Poncet et Robert Coulondre, avaient largement compris ce qu'il fallait penser à la fois d'Hitler et de la menace qu'il représentait.

(18) Notamment en faisant valoir qu'Otto Abetz était « francophile » et que son épouse était française (Otto Abetz avait épousé en 1932 l'assistante de Jean Luchaire).

(19) On trouve un propos comparable sous la plume du général Schlessler, chef de la SCR entre 1936 et 1940 (Bulletin de l'AASSDN n° 9 en date du mois de janvier 1956).

(20) Où le ministère de la Guerre a mis en place la Military Intelligence Research et le Secret Intelligence Service la section D, l'une et l'autre travaillant surtout sur les sabotages. Voir à ce sujet l'ouvrage publié en 2016 par Sébastien Albertelli Histoire du sabotage, pages 176 à 190).

(21) Placée sous l'autorité du commandant Brochu, la section MG comprend quatre officiers, dont le lieutenant Gilbert Turck (qui parviendra à s'embarquer pour l'Angleterre à la fin du mois de juin 1940 et qui sera parachuté en France au début du mois d'août 1941. Interpellé par la gendarmerie dès son atterrissage, il sera libéré après intervention du commandant Brochu et du colonel Rivet).

(22) Dénomination du SR/SCR à Alger à partir de la fin de l'année 1942.

(23) Direction Générale des Services Spéciaux. Elle fut confiée à Jacques Soustelle.

(24) Notamment celles des séries 7 N (archives du 2e Bureau de l'EMA) et 7 NN (Fonds de Moscou). Voir également l'ouvrage publié en 1953 (en partie pour répondre aux Mémoires du général Gamelin) par le général Gauché, Le 2e Bureau au travail.

(25) On le voit (entre autres) au travers des positions qu'il recommande au général Weygand, chef d'État-Major Général de l'Armée à l'époque, de prendre tout au long de la Conférence de Genève sur le désarmement entre 1932 et 1934.

(26) C'est sur la base des archives du 2e Bureau que Georges Castellan écrira en 1954 un ouvrage intitulé Le réarmement clandestin du Reich 1930-1935.

(27) La plus connue étant Hans Thilo Schmidt, à qui Paul Paillole et Frédéric

Guelton ont consacré un ouvrage en 2011, Notre espion chez Hitler.

(28) C'est moins le cas dans le domaine terrestre (aux problèmes de périmètre près) que dans le domaine aérien, peut-être parce que l'entourage de Goering, ministre de l'Aviation, avait pris le parti de transmettre à notre attaché de l'Air, le capitaine Stehlin, des chiffres qui « gonflaient » à la fois les capacités opérationnelles de la Luftwaffe et la capacité de production de l'industrie aéronautique en matière d'avions de combat, l'objectif étant de dissuader par avance les Autorités françaises de s'opposer si peu que ce soit aux entreprises du Reich. La manœuvre produisit manifestement l'effet recherché, comme le montrent les positions prises par le général Vuillemin, chef d'État-Major de l'armée de l'Air, à son retour d'une visite en Allemagne au mois d'août 1938, juste avant la crise qui devait déboucher sur les accords de Munich.

(29) Voir à ce sujet l'article publié en 1949 dans la Revue Historique des Armées par Georges Castellan (« La Wehrmacht vue de France, septembre 1939 ») et l'article publié par le général de Cossé-Brissac en 1964 dans la Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale

(« L'Armée allemande dans la campagne de France de 1940 »).

(30) Notamment pour ce qui concerne l'aviation de bombardement et, dans une mesure un peu moindre, l'aviation de combat.

(31) Dénommé Section d'Études Régionales, le poste de Marseille et ses annexes (celle de Nice notamment) ont été placés sous l'autorité du commandant Barbaro de 1936 à 1940. Il avait une connaissance précise et exhaustive du dispositif italien. Ses collaborateurs et ses collègues avaient coutume de dire que Mussolini l'appelait quand il voulait savoir où était déployé tel ou tel de ses régiments.

(32) D'après les chiffres contenus dans le Compte Général de l'Administration de la Justice Criminelle (chiffres qui ne sont probablement pas exhaustifs), le nombre des prévenus poursuivis pour espionnage ne dépasse pas 72 entre 1930 et 1933. 12 sont acquittés et 60 condamnés, dont 43 à plus d'un an de prison. À noter que sur les 49 instructions ouvertes pour espionnage en 1933, 34 concernent l'Allemagne et 10 l'Italie.

(33) 737 prévenus ont été condamnés pour espionnage entre 1914 et 1918. 169 ont été condamnés à mort et exécutés, dont 44 (soit 26 %) étaient de nationalité française.

(34) La première mouture du projet de loi qui débouchera in fine sur la loi du 26 janvier 1934 a été déposée en 1922.

(35) Convaincues d'espionnage au profit de la Pologne, Benita von Falkenhayn et Renate von Natzmer seront décapitées à la hache au mois de février 1935.

(36) Quant aux condamnations, leur nombre passe en moyenne 15 par an (dont 11 à plus d'un an de prison) entre 1930 et 1933 à 85 (dont 35 à plus d'un an de prison) en 1934 et à 122 (dont 44 à plus d'un an de prison) en 1935.

(37) Le décret-loi du 29 juillet 1939 sera complété par deux décrets en date du 9 avril 1940. Le premier complétait les articles 75 et 76 du Code Pénal sur la trahison. Quant au second, il définissait les sanctions encourues par les fonctionnaires et agents publics qui se livrent à une propagande de nature à nuire à la Défense Nationale.

(38) Dont les moyens en personnel restent pour le moins limités. À titre d'exemple, la section « Allemagne » de la SCR ne comprend pas plus de quatre officiers et la section « Italie » pas plus de deux officiers à la fin des années 1930.

(39) Ses effectifs ont été progressivement portés de 1 à 10 commissaires et de 10 à 20 inspecteurs.

- (40) Dirigé à partir de 1935 et jusqu'en 1942 par le Contrôleur Général André Castaing. Il sera arrêté et déporté par l'occupant en 1943.
- (41) Outre le Service Central (situé à Paris), les effectifs de la Surveillance du Territoire sont répartis entre 11 circonscriptions régionales à partir du mois de juin 1934 et entre six régions à partir du mois de décembre 1935.
- (42) Une bonne partie des commissaires de la Surveillance du Territoire ont une relation ancienne et « fluide » avec la SCR. Ils la maintiendront, dans un contexte pour le moins compliqué, sous l'Occupation, souvent à leurs risques et périls, comme ce fut le cas du commissaire Triffe (qui arrêtera Henri Devillers au mois de janvier 1942), du commissaire Hacq (qui sera révoqué au mois d'octobre 1943, arrêté par l'occupant au mois de novembre 1943 après avoir rejoint le réseau Ajax et déporté à Mauthausen), du commissaire Osvald (qui avait arrêté l'enseigne de vaisseau Aubert, lequel sera condamné à mort et exécuté, au mois de novembre 1938) ou, dans un registre différent, du commissaire Blémant (qui est en poste à Lille jusqu'à la déclaration de guerre, puis à Marseille jusqu'à l'invasion de la zone libre).
- (43) Même si le Contrôleur Général Castaing et ses collaborateurs relèvent régulièrement qu'ils ne sont pas suffisants, notamment pour assurer l'ensemble des filatures nécessaires.
- (44) Même si les officiers de la SCR critiquent régulièrement la faiblesse (supposée) des verdicts rendus par les tribunaux militaires et n'hésitent pas à mettre en cause le comportement du président du tribunal et/ou les réquisitions de l'avocat général.
- (45) Cf. le carton 7 NN 2525. On trouve également des fiches manuscrites (sans indication de date ou d'origine) sur le sujet dans le Fonds Paillole (1 K 545).
- (46) Sur les 221 personnes arrêtées au cours des quatre derniers mois de l'année 1939, 170 travaillaient pour l'Allemagne et 32 pour l'Italie.
- (47) Pour autant, une partie au moins des peines de mort qui ont été prononcées pour espionnage depuis le début de l'année 1939 seront exécutées tout au long des six premiers mois de l'année 1940, y compris après l'armistice. Quatre exécutions auront lieu à Pessac le 22 juin 1940, une pour espionnage, une pour sabotage et deux pour complicité de sabotage. Le premier des quatre condamnés était Jean Amourelle, membre de la SFIO depuis 1934. Secrétaire sténographe au Sénat, il avait été chargé de sténographier, sous la foi du serment, les débats secrets des Commissions de l'Armée de la Chambre des Députés et du Sénat. Il était en train d'en négocier la vente à l'Allemagne pour la somme de 400 000 francs quand il a été arrêté à la fin du mois d'avril 1940. Traduit devant le Tribunal Militaire de Paris, il fut condamné à mort le 29 mai 1940 et exécuté trois semaines après.
- (48) Elles sont, pour la plupart d'entre elles, adressées à la Direction Générale de la Sûreté Nationale ou à la 5^e Section des Renseignements Généraux de la Préfecture de Police (dirigée par le commissaire Gianviti).
- (49) Comme c'est également le cas des cartons de la série 28 P 14 (qui regroupent les archives du BMA de la 9^e Division Militaire entre le mois de septembre 1940 et le début du mois de novembre 1942).
- (50) Interceptions postales, téléphoniques ou télégraphiques.
- (51) Il arrive même que l'individu mis en cause ne puisse pas être identifié ou ne puisse pas être localisé.

(52) Cf. les diplomates allemands et italiens (qu'ils soient basés à Paris ou en province), les dirigeants et les membres de la section française du NSDAP, la section française du Groupement National Socialiste des Femmes Allemandes (dont la présidente est Mme Karl Epting), le bureau de l'Agence des Chemins de Fer Allemands à Paris et les journalistes allemands (à commencer par Krug von Nidda, correspondant à Paris de la Deutsche Allgemeine Zeitung à partir de 1933 et qui sera le représentant du Reich à Vichy de 1941 à 1943).

(53) D'où la surveillance exercée sur le Comité France-Allemagne (dont la liste des membres est soigneusement tenue à jour) et sur les personnalités considérées comme proches, voire trop proches, du Reich, telles que Fernand de Brinon, Jean Luchaire, Melchior de Polignac, Gabriel Jeantet (notamment à cause du rôle qu'il joue au sein de la Cagoule) ou Bertrand de Jouvenel (qui réalise une interview d'Hitler pour le compte de « Paris-Midi » au mois de février 1936, son épouse étant, par ailleurs, une des filles du général Duseigneur, président de l'Union des Comités d'Action Défensive et membre important de la Cagoule).

(54) Sont notamment placés sous surveillance Hermann Bickler, Joseph Rossé, Jean-Pierre Mourer,, Robert Ernst et Paul Schall. Tous seront arrêtés et internés à Nancy le 31 octobre 1939. Ils seront libérés et remis à l'occupant à Chalon-sur-Saône le 17 juillet 1940.

(55) Le Destour et le Néo-Destour en Tunisie ; l'Étoile Nord-Africaine et le Parti du Peuple Algérien en Algérie, l'un et l'autre ayant été fondés par Messali Hadj.

(56) On trouve dans les archives le compte-rendu, probablement rédigé par un informateur infiltré à bon niveau, de plusieurs réunions internes du PCF, notamment celle du 2 décembre 1937 (7NN2557).

(57) Parti Ouvrier d'Unification Marxiste, mouvement considéré (en partie à tort) comme étant d'obédience trotskyste. Il avait été fondé en 1935 par Andreu Nin et Joaquin Maurin.

(58) Comité Secret d'Action Révolutionnaire. Sont également placés sous surveillance deux proches d'Eugène Deloncle, Jean Filiol (qui sera, non sans raison, soupçonné d'avoir activement participé à l'assassinat des frères Rosselli en 1937) et François Méténier (qui organisera l'attentat commis contre l'immeuble de la

Confédération Générale du Patronat Français au mois de septembre 1937 et négociera avec le régime italien les livraisons d'armes à la Cagoule).

(59) On comptait 2000 noms « actifs » dans le Carnet B au début du mois de septembre 1939.

(60) Dès avant la déclaration de guerre, le compte rendu des visites effectuées dans les établissements travaillant pour la Défense Nationale contenait un paragraphe consacré à la main- d'œuvre étrangère, à la présence et à l'audience des syndicats et au nombre (voire à l'identité) des salariés soupçonnés de « proximité » avec le PCF.

(61) Pour des raisons évidentes, la surveillance exercée (qui est souvent lacunaire, pour ne pas dire vaine, faute de moyens) vise par priorité la main-d'œuvre italienne et la main-d'œuvre allemande. Dans l'article qu'il a publié en 1956 sur « Le contre-espionnage entre 1936 et 1940 » dans le Bulletin de l'AASSDN (n° 9), le général Schlessler écrit (sans plus de précision) que la main-d'œuvre étrangère aurait représenté 45 % des effectifs employés sur les chantiers de fortifications et dans les établissements travaillant pour la Défense Nationale dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

(62) Même s'il est partagé, au moins jusqu'à la déclaration de guerre avec les services de police et, dans une moindre mesure, avec le cabinet du ministre de la Guerre,

lequel reprendra à son compte en 1938 les activités de la section PR (Propagande Révolutionnaire) qui avaient assez largement été réduites à la portion congrue. La section PR (dont la mission principale était de lutter contre toute forme de propagande révolutionnaire dans l'Armée) sera dirigée par le commandant Serre, puis par le capitaine Jacquot (qui avait travaillé sous les ordres du colonel Rivet en 1933 et qui témoignera en faveur d'Édouard Daladier au procès de Riom en 1942).

(63) Une partie des dossiers individuels qu'on trouve dans la série 7 NN courent sur 20 ans, voire plus.

(64) Chef de la SCR entre 1936 et 1940.

(65) Aloïs Aubin sera condamné à dix ans de prison et Jules Poirier mourra en prison d'un infarctus après avoir fait des aveux complets. Ils avaient été présentés à la baronne von Einem (que la SCR avait identifiée depuis longtemps) par Fernand de Brinon, à l'époque journaliste au *Matin*.

(66) Dans une note qu'il adresse au commandement le jour même de la déclaration de guerre, le colonel Gauché, chef du 2^e

Bureau, conclut son propos en écrivant :

« Jamais, à aucune période de son Histoire, la France ne s'est engagée dans une guerre dans des conditions initiales aussi défavorables ».

(67) Fonds 3 K 15

[25 Août 1944 : Maillé... Du crime à la mémoire](#)

Category: 1942-1945,2ème Guerre Mondiale (1939-1945),Europe de l'Ouest,Les lieux de mémoire et noms de rue,Livres et publications,Services allemands
10 janvier 2025

Le 25 août 1944, alors que Paris se libère, un déferlement de violence balaye le paisible village de Maillé, au sud de la Touraine. Après quelques heures de terreur, on dénombre 124 victimes âgées de 3 mois à 89 ans... sans compter les nombreux animaux, eux aussi massacrés sans raison apparente par une horde d'assassins.

Aussitôt se posent de terribles questions : qui sont les coupables de cet acte de barbarie ? Quelles en sont les raisons ? Hélas, l'enquête ne permettra d'apporter aucune réponse satisfaisante.

Cet ouvrage fait un point complet sur ce que l'on sait aujourd'hui. À l'aide de témoignages et d'archives inédits, il nous présente l'existence paisible du village avant la guerre et pendant l'occupation, puis relate en détails la funeste journée du 25 août 1944. Précisant l'enchaînement des faits, il désigne aussi les responsables. Il n'oublie pas, enfin, d'étudier les conséquences du crime : le deuil, la reconstruction puis le temps des commémorations. Une étude indispensable à la connaissance de l'occupation et des pratiques répressives allemandes en France.

Commentaire :

Livre poignant sur l'atroce tragédie perpétrée ce jour-là par une troupe nazie à Maillé, petite commune, à présent liée à l'ASSDN. Récit de ce drame, massacre de 124 personnes, destructions multiples mais aussi souvenir et histoire judiciaire destinée à découvrir les responsables et à esquisser d'impossibles réponses.
Un document.

Les triades : la menace occultée

Category: Asie Pacifique,Géopolitique,Livres et publications,Mafias et terrorisme,Renseignement
10 janvier 2025

Afin d'accompagner son développement économique exceptionnel, le régime chinois bénéficie de nombreux atouts. L'un est ignoré du grand public : les triades. Assimilables à des mafias en raison de leurs traditions, de leurs rites initiatiques et de leur code d'honneur, elles sont en pleine expansion. Totalemment intégrées à la société chinoise, elles représentent un danger vital pour les économies occidentales car elles apportent à Pékin une arme secrète qui agit dans la totale illégalité. La compétition économique internationale en est faussée à la base. Les forces de sécurité et la justice ont bien du mal à les cerner, ce qui les rend encore plus redoutables. Le crime chinois organisé est désormais en cheville avec une partie des autorités : la corruption est devenue un système endémique.

Commentaire :

Un regard pénétrant et pertinent par un ancien officier de renseignement particulièrement averti sur ces sortes de mafias chinoises redoutables en plein développement et qui représentent un danger vital pour les économies occidentales. L'auteur est membre de l'ASSDN.

La flamme de la résistance : Les 5 communes de la Libération

Category: 1940-1942,1940-1944 : Résistances en France,1942-1945,2ème Guerre Mondiale (1939-1945),Livres et publications
10 janvier 2025

Qu'ont donc en commun la capitale de la France, celle du Dauphiné, un village du Vercors, la plus grande métropole de Bretagne et une petite île du Finistère ? Avoir été honorés par la plus rare et la plus prestigieuse décoration française de la Seconde Guerre mondiale : la croix

de la Libération. Aujourd'hui, ces communes portent témoignage pour les générations futures de leur combat, des crimes commis par l'occupant nazi et le régime de Vichy et des hauts faits qui leur ont valu d'être nommées compagnon de la Libération ainsi que 1038 hommes et femmes et 18 unités combattantes.

Commentaire :

Alors que l'Ordre de la Libération a transmis le 16 novembre dernier le flambeau de sa pérennité aux cinq communes Compagnon (Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors, Ile-de-Sein), ce livre magnifique édité par Jean-Pierre Taillandier, fils de Morhange, est véritablement la bible de cette mémoire. L'ASSDN y est honorée en figurant nommément dans la liste des 10 fondations et associations qui ont pour mission, avec d'autres, de transmettre la mémoire et l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale.

[Hommage à Pierre Mondanel](#)

Category: 1935-1940,1940-1942,1942-1945,2ème Guerre Mondiale (1939-1945),Europe de l'Ouest,Extraits de bulletin,Général Louis Rivet,Hommages et discours,Renseignement,Services allemands,Services français
10 janvier 2025

Dans le B. L. 77, nous avons rendu compte de la cérémonie au cours de laquelle M. Pierre MONDANEL a reçu les insignes de Commandeur de la Légion d'honneur. Nous publions ci-dessous le texte de deux discours prononcés à cette occasion.

Discours de M. Pierre CHENEVIER, Président de la Fédération des Amicales des Réseaux de la France Combattante.

Mesdames, Messieurs, Chers Camarades,

Votre présence à cette cérémonie est un témoignage de sympathie pour Pierre MONDANEL, qui me fait l'amitié de le recevoir dans un grade supérieur dans l'Ordre National de la Légion d'honneur. En me choisissant, il n'a pas vu en moi, le Président National de la Fédération des Amicales de Réseaux de la France Combattante, mais seulement l'un de ses anciens et proches collaborateurs, témoin privilégié d'une époque encore citée en exemple, à la Sûreté Nationale, même par ceux qui ne l'ont pas vécue, tant elle a marqué cette administration, je veux parler de l'époque MONDANEL.

Pour l'évoquer, je vais m'appuyer sur des notes, en raison de ma crainte de m'embrouiller, au delà des limites acceptables, en fouillant dans mes souvenirs et surtout de mon inaptitude à improviser. Mon cher Ami, vous avez toujours été opposé à la médiocrité d'où qu'elle vienne. Considérant, qu'il ne suffit pas de dire, mais de faire, vous avez fourni la preuve, en bien des circonstances, de votre attachement indéfectible aux principes et aux causes nobles. Ainsi,

vous pouvez être fier de votre passé, marqué de tant d'épreuves pénibles, auxquelles vous avez su donner la mesure et faire face, car vous possédez la connaissance des grandes valeurs qui forment les hommes de votre catégorie.

Je vais évoquer succinctement, ce que furent les étapes principales de votre belle carrière administrative.

Le 31 Décembre 1913, alors que vous êtes âgé de 23 ans, et frais émoulu de la Faculté de Droit, vous faites vos débuts à la Sûreté Générale, qui n'était pas encore Nationale. Je passerai sur vos lointaines et premières années qui comprennent la guerre de 14-18, pour arriver de suite à cette période qui fut fertile en événements dramatiques.

Dans le courant de l'année 1933, vous êtes Commissaire Divisionnaire au Contrôle Général des Services de Police Judiciaire qui constituait l'Etat-Major des Brigades Mobiles. Vous avez conscience que cette Direction n'est pas suffisamment structurée. Qu'elle ne possède pas assez de fonctionnaires qualifiés pour faire face à une criminalité déjà grandissante. Mais vos études, vos propositions ne sont pas suivies.

Vers la fin de cette même année 1933 éclate le scandale STAVISKY dont les escroqueries se chiffrent à des sommes considérables. L'une des premières mesures arrêtées en Conseil des Ministres est de vous placer à la tête de ce Contrôle Général. Dans la même heure, vous en remplacez le Chef, et vous mettez immédiatement en application votre plan de réorganisation en créant des sections spécialisées de répression, tant en matière criminelle que financière et économique, et en prélevez les effectifs dans les Brigades Mobiles de PARIS et de Province.

Alors, vous pouvez faire face à la situation, dénouer les intrigues et faire toute la lumière sur les agissements de l'escroc qui avait jusque là obtenu 19 remises successives devant les Tribunaux. Se voyant acculé et ne pouvant plus compter sur ses habituelles protections, STAVISKY s'enfuit. Mais, il est retrouvé au petit village de SERVOZ à 1.800 m. d'altitude, dans une villa, le « VIEUX LOGIS ». Il y attend la venue de l'un de ses complices qui doit lui apporter une importante somme d'argent avant de passer clandestinement en ITALIE. Mais ce sont vos collaborateurs qui sont au rendez-vous ce 8 Janvier 1934. La villa est cernée par les gendarmes. STAVISKY refuse d'ouvrir et un coup de feu retentit. Il vient de se donner la mort.

Les partis hostiles au Gouvernement organisent alors des manifestations dans la rue. Ils ameutent la foule et c'est la marche hurlante sur la Chambre des Députés. C'est l'émeute du 6 Février 1934. Stoïquement, vous faites face à l'orage et vous apprenez ainsi que le haut fonctionnaire ami de la vérité entre facilement en lutte ouverte avec le mensonge, et la calomnie même dans le déchaînement des partis pris. Vous n'êtes pas au bout de vos peines.

Quinze jours plus tard, le 21 Février, on découvre sur la voie ferrée au lieu dit la « COMBE AUX FEES », près de DIJON, le cadavre déchiqueté par un train, d'un homme rapidement identifié. Il s'agit de Monsieur Albert PRINCE, Conseiller à la Cour d'Appel de PARIS, ancien Chef de la Section Financière du Parquet de la Seine. Personne, à ce moment-là, ne sait que le jour même où il est découvert sur la voie ferrée, le Conseiller PRINCE devait être entendu comme témoin par une Commission d'enquête administrative et judiciaire chargée de rechercher les compromissions à l'aide desquelles, pendant plusieurs années, l'escroc STAVISKY avait pu bénéficier de l'impunité. Enfin, après plusieurs semaines d'enquête, vous avez été en mesure d'entériner les efforts de vos collaborateurs qui ont conclu au suicide.

Une certaine presse crie au scandale et veut absolument qu'il y ait eu crime. Une contre-enquête est effectuée par la Préfecture de Police. Ceux qui en sont chargés arrivent aux mêmes conclusions. Monsieur PRINCE avait en effet commis une négligence dans l'affaire STAVISKY, mais il avait un souci de l'honnêteté et de la loyauté poussé aux plus extrêmes limites. Son drame fut celui d'une conscience droite. L'émotion du public est à peine apaisée que se produit l'assassinat à MARSEILLE, le 9 Octobre 1934, du Roi ALEXANDRE DE YOUGOSLAVIE et du Président BARTHOU.

Le régicide est abattu sur place, mais il reste à identifier ses complices, une fois de plus vous intervenez pour centraliser toutes les opérations de police. Il est alors établi que ce crime est l'oeuvre d'une organisation terroriste croate, les « Oustachis ». La preuve est alors faite qu'elle est soutenue par l'Allemagne Hitlérienne et le fascisme italien. C'est tellement vrai, qu'après l'invasion de la YOUGOSLAVIE par les allemands et les italiens en 1941, ANTE PAVELITCH, Chef des Oustachis est nommé par HITLER, Président de la République de Croatie, et il s'empresse de prendre comme Ministre de la Guerre, KVATERNIC, son principal adjoint « oustachi ».

Puis, c'est la Cagoule qui, par la force des événements devient le centre de vos préoccupations. Le public, en réalité, n'en sut jamais grand chose, cependant ce complot avait pour but l'alignement du régime de notre pays sur celui de l'Allemagne et de l'Italie. Les Cagouleurs furent en France les agents les plus efficaces de l'étranger dont ils recevaient argent et armement. Ils se livrèrent à diverses activités criminelles sur notre territoire afin de jeter le trouble dans les esprits et de créer une atmosphère de terreur sociale.

C'est ainsi que vous avez eu à connaître plus particulièrement des assassinats de NAVACHINE, au Bois de Boulogne, de LAETITIA TOUREAUX, dans le métro, des frères ROSSELLI à BAGNOLES-DE-L'ORNE, des attentats par explosifs de la place de l'Etoile et à l'Aérodrome de TOUSSUS-LENOBLE, ainsi que d'autres en Province. La liste est longue. Mais, je ne peux m'empêcher de rappeler que certains de ceux dont vous aviez chargé vos commissaires et inspecteurs d'identifier et d'arrêter, vous les avez retrouvés en 1940, à VICHY, au premier rang de la révolution nationale. Ils tenaient des leviers de commande dans le gouvernement. A noter que le IIIe Reich s'était empressé de faire libérer de prison tous ceux qui avaient été arrêtés.

Le 23 Juin 1941, c'est l'assassinat à MONTEILMAR, de Marx DORMOY qui, comme Ministre de l'Intérieur, avait porté de rudes coups à la Cagoule. Grâce aux dispositions immédiatement prises, les trois assassins, ex-cagouleurs, sont arrêtés. Il était temps; car parmi les documents découverts se trouvait la liste d'autres personnalités à abattre. Mais, lors de l'occupation de la zone Sud, GEISLER, le Chef de la Gestapo, en poste à VICHY, s'empresse de faire remettre tout le monde en liberté.

En dehors de ces crimes retentissants, vous avez eu à coiffer bien d'autres affaires judiciaires. C'est encore à vous que revient le mérite d'avoir, grâce à votre organisation, fait détruire les premiers gangs, dits de « traction avant ». Leurs agressions souvent suivies de mort, inquiétaient le public, en raison de leur impunité. Il faut bien admettre que vos activités diverses commençaient à inquiéter l'occupant, car la Gestapo, au mois d'Avril 1942, obtenait que vous soyez relevé de vos fonctions d'Inspecteur Général des Services de Police Criminelle. Ainsi que vous le voyez, Mesdames et Messieurs, la carrière administrative de Pierre

MONDANEL fut particulièrement brillante. Elle est restée un exemple pour la Sûreté Nationale.

Après avoir été fait Chevalier de la Légion d'honneur, il a été promu, en 1938, Officier dans le même Ordre, pour services exceptionnels. Son passé de Résistant est pour le moins aussi éloquent. Rien dans son tempérament, dans son caractère ne permettait une autre ligne de conduite que celle qu'il a choisie et poursuivie sans désespérer.

Lors de la défaite, les services centraux de Pierre MONDANEL ont été repliés avec le Gouvernement à VICHY. Dès Septembre 1940, il prend l'initiative d'organiser un groupe clandestin, appelé Section Spéciale, ayant pour mission exclusive de surveiller les Allemands en séjour ou de passage dans la Capitale provisoire et aux environs, ainsi que toutes personnes en relations avec eux. C'est par ce groupe que, pendant près de deux ans, furent surveillés aussi étroitement que possible les diplomates, les journalistes allemands et même les membres de la Gestapo.

Des renseignements précieux furent presque quotidiennement recueillis. Les plus urgents étaient communiqués directement par Pierre MONDANEL au Colonel PAILLOLE, Chef des Services de Contre-Espionnage qui nous fait l'amitié d'être ce jour parmi nous. Les autres étaient transmis aux Chefs de l'O.R.A. C'est ainsi que certaines conversations secrètes tenues dans son cabinet personnel, par KRUG VON NIDA, Consul d'Allemagne à VICHY, avec d'éminentes personnalités furent aussitôt signalées. Il en fut de même des propos confidentiels émanant de l'entourage de ce diplomate allemand. C'est ainsi que furent connues les intentions d'un Conseiller d'ABETZ d'envoyer des émissaires au TCHAD pour y accomplir la mission que vous pouvez supposer.

Il y eut aussi un code secret de la presse allemande habilement dévoilé. La désorganisation complète au réseau de propagande allemand désigné sous le nom de « RADIO MONDIAL » avec des antennes en SUEDE, à GENEVE, LISBONNE et MONTE-CARLO. Sa mission était d'agir sur l'opinion publique des pays anglo-saxons. Il y eut deux dangereux agents secrets, fraîchement arrivés de BERLIN, qui furent démasqués avant d'avoir pu effectuer leur mission. Il faudrait citer également les nombreuses enquêtes qui se terminèrent par de beaux rapports de recherches infructueuses, toutes les fois qu'il s'agissait de couvrir les services de contre-espionnage ou les réseaux qui se constituaient petit à petit.

Je n'en finirais pas non plus, si je devais énumérer l'action résistante de MONDANEL qui lui a valu deux perquisitions assorties de pillage à son domicile parisien et ici même. Cela lui a coûté seize mois de déportation à BUCHENWALD et à DACHAU et ce qui est infiniment plus triste encore, le décès prématuré de sa femme, à la suite des sévices dont elle a été victime au moment de l'arrestation de notre ami, par la Gestapo. N'oublions pas qu'avant de lui passer les menottes, quatre balles furent tirées dans sa direction, alors qu'il tentait de s'enfuir.

La grande épreuve de l'occupation et les courants « collaborateurs » qui traversèrent notre politique à cette époque trouvèrent Pierre MONDANEL égal à lui-même et fidèle aux grandes consignes de la résistance à l'ennemi. Il a fidèlement servi aux côtés de ses camarades de la guerre engagée contre l'allemand. Pas de défaillance, jamais d'attitude équivoque. Mais, l'acceptation courageuse des tâches qui lui étaient demandées. A VICHY, il a résolument joué sa carrière et aussi sa vie, pour rester dans le rang de ceux qui mettaient la libération du pays

au-dessus des ambitions personnelles et des intérêts les plus légitimes. Intransigeant dans son patriotisme, il n'a pas transigé avec le Devoir.

Mesdames, Messieurs, ces dernières appréciations ne sont pas de moi, mais du Général RIVET qui fut le Chef du 2e Bureau de l'Armée Française.

Nommé Directeur au Ministère de l'Intérieur, c'est avec plaisir qu'il vit arriver l'heure de la retraite pour se consacrer à son violon d'Ingres « l'Histoire locale de sa chère Auvergne », qui nous a valu son premier livre :« PONT DU CHATEAU A TRAVERS LES AGES » qui a connu un large succès.

N'allez surtout pas penser qu'au fil des années Pierre MONDANEL a oublié ses anciens collaborateurs ou que ceux-ci l'ont oublié. Il a de l'amitié une conception exigeante et totale qui rend la sienne précieuse à ceux qui l'ont reçue. Depuis son départ à la retraite, il fut convié par ceux-ci à un grand banquet annuel au cours duquel chacun lui manifestait sa sympathie et son attachement. Ces déjeuners amicaux arrivent à s'espacer de plus en plus. L'âge, la maladie, l'éloignement, la disparition de bien des participants en sont l'unique raison. Tous n'ont pas, il s'en faut, le dynamisme, la verdeur de leur grand ancien, qui ne m'en voudra pas de vous rappeler que, le mois dernier, il a franchi allègrement le cap de sa 83em année.

[Affaire Farewell : l'espion de la DST au coeur de la guerre froide](#)

Category: 1962-1989,Affaire Farewell,Affaire Richard Sorge,DCRI / DST,Europe de l'Est,Extraits de bulletin,Guerre froide (1945-1989),Renseignement,Services de l'Est
10 janvier 2025

Le propre des histoires d'espionnage est souvent d'être racontée par ceux qui en savent le moins. Les archives des services qui traitent ces affaires en professionnels, ne s'ouvrent jamais tout à fait et ne laissent entrevoir que ce qui est possible ou utile. Ainsi, jusqu'à maintenant, l'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale, pour sa partie française, a été étudiée sans tenir compte des archives (qui viennent de s'ouvrir) des services secrets français qui ont pourtant joué un grand rôle en particulier dans les opérations de déception préparant aux différents débarquements, ou dans la Libération du Pays.

La guerre de l'ombre que ce sont livrés les officiers de renseignement des deux blocs durant la guerre froide fait partie plus ou moins importante, certes, mais partie intégrale de l'histoire de cette période. Dans cette guerre, l'histoire des "taupes" recrutées par les deux camps au coeur des dispositifs adverses tient une place essentielle qui ne sera sans doute jamais connue dans tous ses détails.

Il convient d'ailleurs maintenant de rétablir un certain équilibre. La force de la propagande soviétique relayée par les "idiots utiles" et les partisans idéologiques faisaient de tous les "occidentaux" recrutés par le KGB, le GRU ou par les réseaux émanant du Komintern des

héros positifs, puisque ayant choisi de servir le “camp de la Paix”; ainsi en a-t-il été des 5 de Cambridge (à vérifier ?), de l’Orchestre Rouge ou du Réseau Sorge .

Les membres des Services Soviétiques et assimilés qui choisissaient de travailler avec des Services Occidentaux étaient qualifiés, eux, de traîtres, souvent alcooliques, corrompus par l’argent capitaliste, etc. Qu’on se souvienne de l’affaire Kravtchenko (J’ai choisi la liberté) , du sort réservé au général du GRU Krivitsky, etc.

Et pourtant, ces officiers de renseignement de l’Est qui ont choisi l’Occident, ont joué un grand rôle dans l’histoire du rapport des forces entre les deux blocs, en faveur de la Liberté, de notre Liberté... Les conditions de manipulation de ces “héros” par les services occidentaux qui les avaient abordés , recrutés, parfois formés, méritent certes de l’intérêt. C’est souvent la partie de l’histoire la plus spectaculaire, celle que l’on présente au public , toujours avide de films d’espionnage et de suspens.

Cette partie est importante du point de vue du contre espionnage, de la fiabilité de la source et donc des renseignements fournis; l’intoxication des adversaires est une arme à part entière. Mais le plus important semble être l’aspect global de l’affaire: quelle est la situation internationale au moment où l’affaire se déroule? Comment vont être utilisés les renseignements obtenus ? Quelle est la situation après, ou quels sont les effets obtenus?

Ainsi de Penkovsky, au moment de la crise de Cuba, et de bien d’autres que l’Occident ne saura jamais assez remercier. Ainsi en particulier de Farewell, dont on a d’autant plus tendance à négliger l’importance qu’il a coopéré avec un service français, la DST; de plus, ceux qui ont écrit sur lui étaient ou mal informés (normal dans ce genre d’investigation) ou mal intentionnés (normal dans ce genre de guerre de l’information).

On connaît Farewell. De son vrai nom **Vladimir Ippolitovitch Vetrov**, ingénieur en chef de l’armement (un grade équivalent à celui de colonel); il a été en poste à Paris, où il se montre actif, recrutant des sources et les manipulant le soir ou le week-end en forêt de Fontainebleau; il lui est arrivé une mésaventure qui ne semble pas avoir été connue de sa hiérarchie: il a un accident de voiture, alors qu’il a un peu trop bu; c’est son ami/objectif, cadre de Thomson qui, appelé à l’aide, va faire réparer la voiture et lui permettre de rentrer sans problème; d’où une amitié réelle .

Le service français va tenter une première approche; sans succès. Puis c’est un poste au Canada, d’où il est rappelé avant la fin de son séjour: une indécatesse connue de ses chefs lui aurait valu ce rappel, et sans doute la jalousie de quelque pistonné de son service qui pense que le meilleur moyen de prendre ce poste convoité est d’en faire chasser l’occupant; c’est une manœuvre habituelle , sans doute dans tous les services du monde.

Rentré à Moscou, il est affecté à la direction T (renseignement scientifique et technique) de la Première direction générale (PDG) du KGB. Il prépare les dossiers les plus pointus pour les présenter devant les plus hautes autorités afin d’obtenir leur aval pour le déclenchement des opérations de recherche par les postes KGB ou GRU à l’étranger.

A priori , il s’agit d’un poste de confiance, et, dans le système soviétique, le détenteur d’un tel poste n’a plus aucune chance de repartir à l’étranger, ou même de côtoyer des étrangers.

Parce que c'est un bon professionnel, il a constaté les lacunes et les vices du système soviétique; il souhaite améliorer la qualité de son travail et écrit un rapport sur les modifications qui, selon lui, doivent être apportées au système. Ces chefs n'y prêteront pas attention, d'où une certaine frustration.

C'est un bon vivant, qui aime rencontrer ses amis et faire la fête avec eux. Il adore son fils, sa fierté; il aime son pays, comme sans doute seul les Russes peuvent le faire, et cet amour est devenu charnel depuis qu'il a acheté une isba et un lopin de terre. Il admire sa femme, mais là c'est son problème; démon de la cinquantaine ou lassitude, chacun donne des coups de canif au contrat initial; et lui a "dans la peau" une de ses collègues, voisine de bureau.

Il pourrait vivre heureux ... Mais rien n'est simple. A-t-il une tendance à boire, comme le laisse penser les commentaires inspirés après coup par les autorités soviétiques; sans doute comme tous les Russes de cette époque, pas plus.

Mais surtout, comme beaucoup de soviétiques ayant vécu à l'étranger, il a une tendance à la schizophrénie, phénomène étudié par exemple dans le livre "Les hommes doubles" de Dymov; en Occident, il a vu le niveau de vie, il a apprécié la liberté des conversations grappillées de ci de-là avec des Français; et ici, chez lui à Moscou, avec ses collègues, il est obligé de jouer celui qui n'a rien vu, de dire le contraire de ce qu'il pense profondément. Et la situation internationale en ces années 80 lui donne à penser.

C'est la fin de la crise des SS 20, ces missiles dont la précision et la mobilité (qualités dues à l'apport de l'espionnage technologique) allait donner la supériorité stratégique au Camp de la Paix; "Échec et mat" pensait-on au Kremlin.

Mais cela ne s'est pas passé comme prévu: les Occidentaux, États-unis en tête ont répliqué par le déploiement des Pershings et par celui des missiles de croisière.

Il y a eu des cas de mutinerie sur des navires de la Flotte; il y a l'Afghanistan, la Pologne et ce diable de Pape Polonais qui dit: "N'ayez pas peur".

Là où il est, il ressent parfaitement l'ambiance de guerre qui envahit la population mais surtout la classe dirigeante; il sait que la doctrine soviétique envisage l'emploi normal de l'arme atomique. Il connaît la capacité de riposte occidentale. Il comprend, par les papiers qu'il traite, que la nomenklatura essaye de reprendre l'avantage; des joueurs d'échec... Bien sûr, ses doutes et ses angoisses, il ne peut les partager avec personne;

Bien sûr, pour le journaliste russe Sergueï Kostine, "rien dans le comportement de Vetrov ne permet de le considérer comme un combattant de l'ombre contre le système communiste ou un précurseur de la perestroïka. Cette supposition, qui se présente comme une certitude dans les publications françaises, a fait rire tous ceux qui ont connu Vetrov" (1).

En 1981, il offre ses services à la DST, franchit l'étape la plus difficile rencontrée par tous les candidats à la défection: éviter de se faire repérer par le contre espionnage soviétique qui peut posséder des agents au sein des services occidentaux, et trouver rapidement le bon canal pour trouver la liaison et l'oreille du service auquel il va proposer sa collaboration.

Alors il va continuer à faire rire tous ceux qui l'ont connu; il va augmenter son côté pochard, et beaucoup viendront "boire avec lui" les innombrables bouteilles que lui procurera son traitant.

Pour lui, il est impératif d'apporter aux pays occidentaux la preuve que leur insouciance sécuritaire permet à l'URSS de piller leurs laboratoires en lui donnant ainsi de forger les armes qui doivent lui donner l'avantage.

Sa haine du système, ses diverses frustrations, son passé lui donnent la possibilité de passer à l'action, de trouver des amis avec qui il peut parler "po doucham" (à cœur ouvert) comme disent les Russes.

C'est un professionnel, il sait comment travaillent ceux qui sont chargés de protéger la sécurité et les secrets soviétiques; il convaincra ses traitants de lui faire confiance; mais il reste lucide: le pire peut arriver: pour lui, la balle dans la nuque; pour ses traitants successifs, ce devrait être l'accident de circulation, l'écrasement par un poids lourd, par un métro. Message qui serait compris par le service intéressé.

Tout cela , approche, semble-t-il, de la vérité.

Dans de telles affaires , bien malin qui peut sonder les reins et les cœurs. Les spécialistes de la DST se posent plus de questions qu'il n'y a de réponses; le doute envahira souvent la réflexion de ses responsables. Mais les documents arrivent, en masse. S'il y a machination, où en est l'intérêt, l'objectif ?

Au cours de l'année suivante, il fournira près de 4.000 documents de toute première importance sur la collecte et l'analyse scientifique et technique par le KGB. 70 % des informations de Farewell concernent les États-unis, parce que c'est ce pays qui a le meilleur potentiel technologique, mais tous les pays occidentaux sont concernés.

Grâce aux milliers de documents fournis par Farewell, ce n'est pas tant l'ampleur du pillage scientifique et technologique soviétique que les gouvernements occidentaux découvrent, que sa planification et son organisation systématiques par la VPK, la Commission de l'industrie militaire. Une collecte faite à la demande : les divers secteurs militaires et industriels faisaient connaître chaque année leurs insuffisances et leurs retards.

À charge pour les agents des services secrets soviétiques infiltrés (2) dans le monde entier de leur fournir les informations technologiques qui leur manquaient. Les économies ainsi réalisées sont méthodiquement chiffrées: 6,5 milliards de francs entre 1976 et 1980. Les bilans de la VPK montrent qu'entre 1979 et 1981, de nombreux systèmes d'armes soviétiques ont bénéficié chaque année de la technologie occidentale.

Vetrov ignore par contre l'identité des agents occidentaux au service des Soviétiques et ne peut qu'aider à en définir les caractéristiques. ...

Il fournira par contre l'identité de 222 officiers du KGB de la ligne X sous couverture diplomatique dans l'ensemble des pays du bloc de l'Ouest et 70 agents clandestins de la Direction T.

Ce chiffre a d'ailleurs étonné certains professionnels qui n'ignorent pas le cloisonnement efficace existant entre les différents départements du KGB, mais qui n'ont pas compris qu'au poste où il se trouvait, il n'y avait plus ce cloisonnement, que les documents "Soverchenno sekret" quittaient les coffres forts où ils étaient conservés, pour transiter pendant quelques jours par le bureau de Vetrov qui en faisait profiter son traitant, avant de retourner dans l'espace cloisonné sécurisant.

Mais son apport à la cause du monde libre, et cela on le sait moins, n'a pas consisté qu'en informations d'ordre purement technologique.

En professionnel, il n'aimait pas être orienté sur des sujets qu'il ne dominait pas parfaitement; mais les réponses qu'il apportait dans divers domaines avaient une certaine valeur: l'évolution de la situation en Pologne, des évaluations sur l'implication soviétique dans l'attentat contre le Pape (Gromyko affirmant aux représentants des pays du Pacte que ce problème allait être réglé), etc.

C'est en témoin qu'il a pu raconter la réunion qui a eu lieu à Kaliningrad, en présence de Brejnev, qui tirait les conclusions du lancement de la première navette américaine, avec la participation du fin du fin du complexe militaro- industriel.; le directeur de la séance avait demandé à chacun de répondre en disant la vérité, pour une fois...

A la première question sur le danger représenté par la navette pour la sécurité du pays, la réponse avait été que cette nouvelle menace pouvait être mortelle. A la seconde question sur la capacité du complexe à y faire face, la réponse avait été positive, "mais en arrêtant tous les autres programmes...".

La conclusion avait été qu'il fallait tout faire pour freiner au maximum l'effort technologique et militaire américain. Comment ? par des offensives de Paix, de désarmement... Cela annonçait la suite.

Mais brusquement, après février 1982, Farewell ne se présente plus aux rendez-vous fixés.

Non que son double jeu ait été découvert par le KGB, mais, comme le découvrira la DST à l'automne seulement (et cela grâce aux Américains), il a été arrêté pour crime de droit commun !

Selon la version officielle, il a tenté de tuer sa maîtresse, qui exerçait sur lui un chantage depuis qu'elle avait trouvé dans son veston des documents dérobés au sein de la centrale soviétique.

Surpris par un milicien, il l'aurait abattu à l'aide d'un couteau de chasse... Sur ce point,

courent bien d'autres variantes, invérifiables (la vérité est sans doute dans le dossier de l'enquête du KGB- mais d'après les informations qui en ont filtré (Livre de Kostine d'après un résumé de l'enquête), on comprend que Vetrov, comme tous les prévenus du monde, va balader les enquêteurs, essayer de *gagner du temps, de protéger ses traitants auxquels le lie une véritable amitié, peut-être de sauver sa peau*).

Jugé et condamné à 12 ans d'emprisonnement, il quitte la prison de Lefortovo pour Irkoutsk, en Sibérie. Sa trahison n'aurait été découverte par le KGB qu'un an plus tard, en avril 1983, après l'expulsion par la France de 47 " diplomates " russes choisis parmi les agents de Moscou dénoncés par Vetrov. Selon la coutume, il aurait reçu une balle dans la nuque, dans les couloirs de la prison. Ici aussi, il y a plusieurs variantes.

Comment cette affaire a-t-elle été vécue par les différentes parties?

En France :

Il est indéniable que cette affaire a permis au Président Mitterand, informé depuis sa nomination à l'Élysée du travail de cette taupe au profit de son pays, de marquer un point vis à vis du Président Reagan, lors du sommet d'Ottawa (17-20 juillet). Était ainsi annulé le froid engendré dans les relations entre les deux pays créé par l'entrée de ministres communistes au gouvernement.

Plus tard, on ne sait trop sous quelle influence, certains conseillers du Président auraient commencés à voir dans cette affaire (ou au moins dans l'insistance du patron de la DST à obtenir de nouvelles expulsions sans doute justifiées , mais peu politiques) une machination américaine visant à l'intoxiquer...

On a reproché à la DST d'avoir exagéré l'importance de la manipulation, pour justifier son existence, sérieusement remise en question après mai 1981. La DGSE ne fut mise au courant de l'affaire qu'en 1983 ou 1984; dans ce service certains, sans en rien savoir, n'ont voulu y voir qu'une opération de pénétration des soviétiques.

En tous cas, la DST a dévoilé une partie des agents soviétiques impliqués et a neutralisé le dispositif de recherche de l'URSS. Il en a été ainsi dans les autres pays d'Europe.

Quelle manœuvre d'intoxication, quel grand objectif supérieur auraient pu pousser l'URSS à sacrifier ainsi ses réseaux ?

Les Etats-Unis :

Mais c'est indéniablement le Président Reagan qui va utiliser au mieux cette affaire. Il ne va plus jouer aux échecs, mais impose une partie de poker.

Bien sûr des agents seront arrêtés. Mais il va comprendre que tout cela lui fournit l'information permettant d'asphyxier l'URSS, de la mettre KO debout en la lançant dans une course technologique à l'armement, qu'elle ne pourra pas suivre - ce sera la première version de la Guerre des étoiles, le grand bluff qui a réussi, allant jusqu'à fausser les essais d'interception de missiles pour affoler l'adversaire.

Ce sera toute une grande manip, réussie, tendant à lancer la recherche technologique soviétique sur de fausses pistes...Mais cela dépasse le cadre de notre étude.

Il y a eu des doutes aussi: le dossier Farewell contraignait les Américains à changer les codes de guidage de leurs missiles de croisière que les Soviétiques avaient percés à jour. Ce qui, bien sûr a pu être interprété comme l'un des objectifs de la "manipulation d'intoxication" qu'auraient pu mener les Soviétiques.

Que penser des nombreuses critiques de l'affaire, mettant en cause la main mise américaine, etc.

Que penser des pages de Gilles Ménage consacrées à cette affaire? Des personnalités proches du pouvoir ont-elles pu réellement se couper ainsi des réalités et du bon sens.

Non, les Américains n'ont pas été impliqués dans la manipulation à Moscou; cela aurait été à l'encontre de la simplicité voulue dans celle-ci.

Oui, ils ont fourni la technologie de l'appareil photo; oui, au début, ils étaient seuls à pouvoir développer; mais le problème a été vite réglé.

Oui encore, une majorité de renseignements concernait les États-unis; on a vu comment la majorité des objectifs soviétiques étaient américains.

A priori, non, ils n'ont pas manigancé cette intoxication en fournissant par un (faux?) colonel du KGB, à Moscou, de fausses informations, de faux documents portant la vraie signature de Brejnev à un amateur français.

Faut-il ajouter que c'est dès cette époque que les Soviétiques recrutèrent au sein de la CIA et du FBI des agents efficaces qui ont entre autres permis l'arrestation et l'exécution d'une dizaine d'agents recrutés par les Américains à Moscou.

En URSS :

Il est normal que les responsables du KGB aient voulu expliquer le succès de l'entreprise ou de la trahison de Vetrov par l'aide considérable apportée par les Américains à Moscou même; ils ne pouvaient comparer cela qu'aux gros dispositifs qu'ils mettaient en place par exemple à Paris pour couvrir des contacts importants et balader toutes les forces de la DST.

Il est normal qu'ils aient voulu salir sa mémoire. Il est quasi réglementaire qu'il ait été abattu d'une balle dans la tête; c'était la tradition et cela devait servir d'exemple aux éventuels candidats.

Mais on peut affirmer que Vetrov a amené la direction soviétique sur la voie de la perestroïka, à la chute du Mur de Berlin, à la fin de la guerre froide...

Il y a eu un effet Farewell, au sein même des services soviétiques et post soviétiques.

Cette affaire aurait eu un retentissement psychologique considérable sur les membres du KGB. Cela n'a bien sûr pas été un élément fondamental de la Perestroïka, mais elle a révélé le malaise profond et les contradictions qui ont provoqué l'implosion du système.

Cette affaire, et la façon dont Vetrov a fait face aux interrogatoires, a eu un effet corrosif sur la façade du KGB.

Des officiers ont admiré en secret son courage et sa détermination à lutter contre le népotisme.

En 1988, le mécontentement a commencé à se manifester ouvertement, avec un premier incident lors de l'ouverture de la réunion qui devait élire le Bureau du 1er Directeur.

Trois brillants officiers traitants ont contesté la présence sur l'estrade, à côté du général Bobkov, alors vice-président du service, d'un " pistonné ", ancien du directeur, où il n'avait jamais brillé ni par sa compétence, ni par son efficacité.

Prise au dépourvu, la direction n'avait pu que battre en retraite.

La brèche ainsi ouverte n'a cessé de s'élargir tandis que le régime se délitait, pour aboutir l'année suivante à la signature, par plus de 200 officiers du KGB de Sverdlovsk, d'une lettre ouverte à leur direction.

Alors, l'affaire Farewell a-t-elle été l'une des plus grandes affaires d'espionnage du XXe siècle, comme l'aurait affirmé le Président Reagan; a-t-elle été une grande manipulation, menée par les Soviétiques, les Américains ?

Un jour, on saura, et on s'étonnera de la simplicité de toute cette affaire très humaine: bon sens, patriotisme, amitié. Et il faudra rendre hommage à Vladimir Ippolitovitch Vetrov du rôle qu'il a accepté de jouer, quelles soient ses véritables motivations, et qui a contribué à l'évolution du monde.

(1) [Sergeï Kostine: " Bonjour Farewell. La vérité sur la taupe française du KGB, Paris, Laffont, 1997 "](#), p. 104.

(2) *Le GKNT (Comité d'État pour la science et la technique), l'Académie des sciences et le ministère du Commerce extérieur participent au recueil du renseignement et fournissent les couvertures*